BUSSAC info



N° 64
DEUXIEME TRIMESTRE 1997

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 64

DEUXIEME TRIMESTRE 1997

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B. Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 10 avril 1997

6 Conseil municipal du 8 mai 1997

8 Elections législatives 97 à Bussac

9 Budget primitif 97

11 Conseil municipal du 16 juin 1997

13 C.C.A.S.

Informations locales

14 Etat civil - Permanences du député Jean ROUGER - Bibliothèque - Comment le dire?

15 Conseil d'école du 6 mai 1997

16 Conseil d'école du 24 juin 1997

17 La fête de l'école

19 La BARAKA, PAS de BAS ARTS et l'école

20 Rallye de Saintonge

21 Photos travaux

24 Eglise Notre Dame de Bussac

Foyer rural

29 Le mot du président, assemblée générale du Foyer rural

34 Remise en forme, gymnastique volontaire

36 Football

37 Dessin/peinture

38 Nouvelles du jumelage, informatique

En couverture : bouquet de saison (pois vivaces des bords de route)

A VENDRE
Lampadaire, 500 F
Congélateur bahut, 500 F

Tel.: 05 46 93 30 25

ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE
cherche enfants à garder

Tel.: 05 46 91 08 76 Heures repas

ECOLE
SECURITE DES ENFANTS

- Eviter de stationner et de manoeuvrer son véhicule devant la salle municipale au moment des entrées et sorties d'école.

- préférer le vaste parking, place d'Oron

Comptage des véhicules sur la route du Val de Charente

mars 86: 2000 v/j
juin 96: 2110 v/j
août 96: 2150 v/j
octobre 96: 1990 v/j
mars 97: 2100 v/j

Une mesure des vitesses est en cours en trois endroits sur la même route. Résultats au prochain n°.

RECHERCHE personne sérieuse pour venir garder à domicile petit garçon 3 ans, afin de le préparer et l'accompagner à l'école de Bussac, + mercredi matin.

Tel.: 05 46 91 78 55



Janine s'est acheté une machine à tricoter !

Artisan plâtrier
Jacques MENUET

Carrelage
Placo-plâtre
Cheminées et foyers fermés
Escalier sur voûte sarrazine

17100 BUSSAC SUR CHARENTE
Tel 46.93.46.75

CHASSE

Les personnes ayant déclaré la détention d'une arme de 5ème ou de 7ème catégorie sont priées de se présenter à la brigade de gendarmerie où ils ont fait leur déclaration afin d'y récupérer le récepissé délivré par la sous-préfecture.

Nota: se présenter, ne pas téléphoner

Heures d'ouverture des bureaux:
Du lundi au samedi de 8h à 12h
et de 14h à 19h
Dimanche et fêtes de 9h à 12h
et de 15h à 19h

Gendarmerie nationale

FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

du 13 au 20 juillet
Une permanence sera néanmoins assurée chaque jour ouvrable de 17h à 18h

Editorial

On avait coutume jadis de considérer l'instituteur et le curé (ou le curé et l'instituteur selon les convictions), comme deux personnages importants de nos communes rurales. C'était en fait reconnaître l'importance de ces deux institutions: l'école et l'église.

Si la seconde connaît une évidente désaffection elle nous a légué un patrimoine monumental que nous avons le devoir d'entretenir. Nous nous y employons.

La réussite de la première conditionne plus que jadis le développement de notre société. C'est la tâche à laquelle se consacrent nos instituteurs et professeurs d'école. Nous devons mettre à leur disposition des moyens adaptés à l'exercice de leur fonction. Vieux de trente ans, notre groupe scolaire, en dépit des aménagements successifs (« un siècle et demi d'école » Bussac-info n° 63) nécessite une restructuration pour mieux répondre aux besoins nouveaux.

Afin d'associer à cette réflexion les partenaires concernés, la municipalité a mis en place un groupe de travail associant des représentants des enseignants, des personnels, des parents d'élèves et du conseil municipal. A la suite de cinq séances de travail, à partir d'un constat de l'existant, d'un inventaire des besoins, des normes définies par le Ministère, un projet de restructuration a été élaboré. Dès la prochaine rentrée il sera soumis à l'avis de l'inspecteur départemental de l'Education nationale avant d'être confié aux services de la Communauté de Communes pour les études administratives et techniques précédant sa réalisation.

Lourde tâche en perspective... en attendant, bonnes vacances à tous.

Guy Chapuis

Conseil municipal du 10 avril 1997

ORDRE DU JOUR :

1- Budget primitif 1997 :
a) Demande de subvention
b) Présentation du budget
2- Vote du taux des taxes
3- Lotissement communal « les Grands Champs », 2ème tranche
** Dépôt de demande de permis de lotir la 2ème tranche*
** Marché négocié de travaux de voirie et réseaux divers*
4- Prolongation de la piste cyclable entre le Pontreau et le chemin de la Grand' Porte
5- Demande de concours d'un service technique de l'Etat pour une mission de maîtrise d'oeuvre
6- Modification de la délimitation d'un lieu-dit
7- Questions diverses

Le 10 avril 1997, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie à 18h, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie Monsieur le Receveur de sa présence. Il remercie également les commissions qui ont travaillé à la préparation du budget 1997.

Il informe l'assemblée qu'en raison de la transmission tardive des données, le vote des budgets a été reporté du 31 mars 97 au 15 avril 97.

Il souligne les difficultés à équilibrer un budget lorsque les charges augmentent (contingents Aide Sociale et Incendie) et que les recettes de l'Etat stagnent (0, 655 % d'accroissement). Il y a de ce fait des décisions importantes à prendre : quelles opérations retient-on en priorité ? Du point de vue du patrimoine, il y a au niveau du bâti, l'église, mais aussi la voirie.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Couval, receveur qui présente la nouvelle comptabilité M14, comptabilité qui se rapproche de celle des entreprises dite « comptabilité sincère ».

Il rappelle la règle fondamentale selon laquelle les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement mais également le règlement du capital de la dette.

La rubrique « dépenses imprévues » sera utile. La M14 est faite de deux nouveaux grands chapitres en fonctionnement :
- le 011 : fournitures et prestations de service,
- le 012 : tous frais de personnels.

BUDGET PRIMITIF 1997 :

a) Demande de subvention :

A l'occasion du vote des subventions , monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande présentée par l'association "*construire ensemble l'avenir à Bussac*".
Il est procédé à un vote à bulletin secret :
- votants : 14 Exprimés : 14 non : 14

b) Présentation du budget :

Le Maire présente la section de fonctionnement du B.P 97, puis la section d'investissement. Le Conseil municipal vote à l'unanimité ce budget ainsi équilibré :

- dépenses et recettes de fonctionnement
= 2 346 953

• dépenses et recettes d'investissement
= 1 271 465

Les principaux programmes retenus sont :
- acquisition matériel et mobilier : aménagement du secrétariat de la mairie, acquisition d'un photocopieur pour l'école, acquisition d'une sonorisation pour la salle municipale.
- réfection de la couverture de l'église, du ballet ainsi que des façades.
- viabilisation de la 2ème tranche du lotissement des Grands Champs.

VOTE DU TAUX DES TAXES :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'incidence de la transformation du SIVOM en Communauté de Communes : les frais scolaires sont maintenant pris en charge par les communes.
Les taux syndicaux (Communauté de Communes) 1997 étant inférieurs aux taux SIVOM 96 (TH: - 0,199. FB: - 0,36. FNB: - 1,78. TP: -0,514), le Maire propose d'intégrer cette diminution dans les taux de la commune en 1997 pour compenser la charge qu'est la scolarisation extérieure.
Puisque certaines charges (indépendantes de la volonté des Conseils municipaux) augmentent et que les recettes stagnent, monsieur le Maire propose une augmentation de 2% des contributions directes.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil décide d'adopter pour 1997 les taux suivants:
* taxe d'habitation 7, 15%
* taxe foncière sur les propriétés .....13, 90% bâties
* taxe foncière sur les propriétés .....37,55 % non bâties
* taxe professionnelle .....11,65 %

L'incidence globale sur la feuille du contribuable (taxe communale + taxe de la Communauté de Communes) représentera une progression de 1,78 %.
Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que monsieur le Receveur lui a conseillé de faire ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire afin de financer les dépenses liées à la 2ème tranche du lotissement, dans l'attente de la vente des derniers lots.
Le Conseil municipal accepte ces propositions.

LOTISSEMENT COMMUNAL " LES GRANDS CHAMPS ", 2EME TRANCHE

- Dépôt de demande de permis de lotir.
Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 30 mai 95, la commune a été autorisée à lotir un terrain de 10 200 m2 sur son territoire au lieu-dit « les Grands Champs du Poirier ».
Afin de poursuivre l'opération, la commune décide de lancer la deuxième tranche de travaux.
Pour mener à bien ce projet, il convient de déposer une demande de permis de lotir.
Le montant des travaux est estimé à 642 000 F TTC.
- Travaux de voirie et réseaux
Il convient de passer un marché négocié pour les travaux de voirie et réseaux divers, précédé d'une mise en concurrence.
En conséquence, monsieur le Maire propose au Conseil municipal :
- d'approuver le projet de la deuxième tranche du lotissement,
- de l'autoriser à signer la demande de permis de lotir et à procéder à son dépôt,
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- d'approuver la procédure de dévolution du marché de travaux,
- de l'autoriser à signer le marché de travaux correspondant.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces différentes propositions.

PROLONGATION DE LA PISTE CYCLABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été prévu de prolonger la piste cyclable entre le Pontreau et le chemin de la Grand'Porte. Il présente l'avant-projet sommaire établi par les services de la DDE.

Le coût des travaux étant estimé à 552 287, 70 francs TTC, le Conseil municipal sollicite une aide de la D.E.R.E au taux le plus élevé.

DEMANDE DE CONCOURS D'UN SERVICE TECHNIQUE DE L'ETAT

Par délibération du 19 septembre 1996, la Commune de Bussac a décidé de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de la Charente maritime pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage : RD 114 construction piste cyclable - bordue A2 et buses, regards de visite, calcaire, enduit tri-couche, terre végétale et plantations..

Ce concours a été autorisé par décision du 28 novembre 1996 de monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

Après étude, la DDE propose une estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à 457 950, 00 francs hors T.V.A aux conditions économiques du mois d'octobre 1995.
Après en avoir délibéré, la Commune de Bussac accepte cette estimation qui devient le prix d'objectif.
Le taux de rémunération de ce concours est de 5.1500 %.

Sa rémunération initiale est donc égale à 23 584,43 francs hors T.V.A, ladite taxe s'y ajoutant en appliquant son taux correspondant à la période de réalisation des prestations.

MODIFICATION DE LA DELIMITATION D'UN LIEU-DIT :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande déposée par monsieur et madame Castillon auprès du service du cadastre pour le regroupement des parcelles constituant leur propriété. Il apparaît que c'est le Conseil municipal qui peut modifier la délimitation d'un lieu-dit.

De ce fait, le Conseil municipal donne son accord pour que la parcelle cadastrée AK 442 de 6a 34ca sise au lieu-dit « bois chardon » soit inclue dans le lieu-dit « la Guérie » avec les parcelles AK 438 et 439 appartenant à monsieur et madame Castillon.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Daniaud informe le Conseil municipal de l'épandage de l'enrobé sur les routes.

Conseil municipal du 8 mai 1997

Ordre du jour
1- Legs Couprie
2- Révision du P.O.S de la commune de Le Douhet, consultation des communes limitrophes
3- Personnel communal
4- Travaux en cours
5- Questions diverses

Le 8 mai 1997, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie à 9 heures, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.
Suite à la lecture du procès verbal de la précédente réunion, monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis de lotir pour la 2ème tranche du lotissement des Grands Champs devrait être délivré dans la semaine du 12 au 16 mai 1997.

LEGS COUPRIE :

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de monsieur Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 1997, des

arrérages du legs de 25 000 francs fait par le susnommé à la commune de Bussac sur Charente.

Le Conseil, après examen du dit testament, désigne à l'unanimité mademoiselle Stéphanie RATEAU, née le 25 avril 1977, pour recevoir le dit legs.

REVISION DU P.O.S DE LA COMMUNE DE LE DOUHET

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier de monsieur le Maire de Le Douhet qui lui notifie copie de la délibération prescrivant la révision du P.O.S de sa commune et l'invite à lui faire savoir, conformément à l'article R. 123.6 du Code de l'urbanisme, si la commune de Bussac souhaite être consultée.

Le Conseil municipal souhaite effectivement être consulté puisqu'il considère qu'il doit y avoir cohérence entre les P.O.S des deux communes, des propriétaires ayant des biens sur l'une ou l'autre commune.

PERSONNEL COMMUNAL

- **Congé maladie**:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs employés communaux sont actuellement en congé maladie ce qui a nécessité une réorganisation des services. Il souligne que le personnel en activité a fait preuve de bonne volonté pour assurer le remplacement des collègues absents.

- **création d'un emploi contractuel :**

Le Maire informe le Conseil municipal que des agents sont actuellement en congé maladie ce qui réduit les effectifs. Il convient donc de créer un emploi contractuel pour les besoins occasionnels (entretien des bâtiments, port de plis) à temps non complet. La durée de cet emploi ne pourra excéder trois mois. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 224 majoré 233, à compter du 9 mai 1997.

Des crédits sont ouverts au compte 6416 du B.P 1997.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

- **régime indemnitaire :**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'autoriser les agents d'entretien du groupe scolaire à effectuer des heures complémentaires.

Le Conseil municipal donne son accord pour instituer un régime indemnitaire.

TRAVAUX EN COURS

- **Voirie :**

- Chemin de Rochefollet :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été procédé au décapage de ce chemin périodiquement dégradé par l'écoulement des eaux pluviales.

Il conviendra de faire gravillonner la place.

- Les employés vont entreprendre le fauchage des bernes et le désherbage.

- Monsieur Mignon évoque le problème de la taille des plantations le long du CD 114 afin d'améliorer la visibilité.

- Le virage de "chez Berteau" va être élargi, les travaux devraient être réalisés prochainement.

- L'aménagement du carrefour de "la Croix" sera fait ultérieurement, le département n'a pas engagé de crédit pour l'instant.

- **Bâtiments :**

Le chantier de l'église se déroule selon l'échéancier qui avait été établi.

QUESTIONS DIVERSES :

- Communauté de Communes, étude sur les transports en commun.

une enquête sera réalisée par J.M Guicheteau auprès des communes qui utilisent le service bus.

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu de l'E.D.F quant à

la suppression de lignes vétustes : il ne semble pas que nous soyons concernés par cette situation

- Le service départemental d'incendie et de secours a confirmé le montant de la participation communale en 1997, l'augmentation est très sensible =12,27 %.

- Le Conseil général a accusé réception de la demande de subvention pour réfection des façades de l'église. Le dossier sera soumis à la décision modificative en juin.

- La subvention sur amende de police pour la réalisation du parking dans le lotissement des Grands Champs est de 11 124 francs.

- Pour l'aménagement et l'entretien de la vallée du ruisseau de Rochefollet mitoyen entre Bussac et ST Vaize, le groupe d'insertion du S.A.S a fourni un devis en augmentation par rapport aux estimations précédentes. Le Conseil municipal décide de reporter l'examen de cette question.

- Le Conseil municipal procède à l'organisation du bureau de vote pour les 25 mai et 6 juin.

Résultats des élections législatives 1997 à Bussac

25 mai 1997, 1er tour

Inscrits:	**747**	**ROUGER Jean (PS)**	**155**
Abstentions:	**175**	**GAILLART Gilbert (FN)**	**56**
Votants: (76,57%)	**572**	**DE ROUX Xavier (UDF-RPR)**	**154**
Blancs/nuls:	**43**	**BINAUD René (Mouv. Ecolo. Independant)**	**7**
Exprimés:	**529**	**RINALDI Simone (PC)**	**83**
		COUILLAUD Christian (Les Verts)	**35**
		BONIFACE Xavier (Mouvement des Citoyens)	**15**
		CHEBROUX Patrick (Droite Indépendante)	**24**

1er juin, 2ème tour

Inscrits:	**747**	**ROUGER Jean**	**329**
Abstentions:	**126**	**DE ROUX Xavier**	**254**
Votants:	**621**		
Blancs/nuls:	**38**		
Exprimés:	**583**		

Parmi les 577 députés de l'Assemblée nationale, 17 sont issus du Poitou-Charentes qui représente 2,7% de la population française en 1990. Le département de la Charente-Maritime compte 5 circonscriptions. Il y en a 4 dans chacun des trois autres départements. (Décimal, INSEE Poitou-Charente n° 175)

Budget primitif 97

Depuis le 1er janvier 97, les Communes appliquent un nouveau cadre budgétaire et comptable dit M14 (précédemment M11), plus proche de la comptabilité des entreprises.

La nouvelle présentation des différents chapitres (par nature) rendra plus difficile pour cette année, la comparaison avec la situation antérieure. Néanmoins celle-ci pourra se faire au niveau des masses globales: dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement,(vue d'ensemble)

	vote du Conseil
Total dépenses	**2 346 953,00**
Charges à caract. général	607 900,00
Charges de personnel	941 500,00
Autres charges gest. cour.	411 960,00
Charges financières	110 181,00
Charges exceptionnelles	1 600,00
Virement section d'invest.	273 812,00
Dépenses de l'exercice	***2 346 953,00***
Total recettes	**2 346 953,00**
Produits serv. et domaines	184 500,00
Impôts et taxes	850 034,00
Dotations, subv., partic.	1 082 119,00
Autres prod. de gest. cour.	75 000,00
Transferts de charges	3 300,00
Atténuation de charges	152 000,00
Recettes de l'exercice	***2 346 953,00***



Quelques précisions afin de faciliter la lecture du tableau:

Dépenses

- *charges à caractère général*: concernent principalement eau, électricité, combustibles, carburants, alimentation (restauration scolaire), fournitures diverses (administration, école, entretien, voirie,...); ainsi que les « services extérieurs », entretien (terrains, bâtiments, matériels); indemnités de gestion (receveur et secrétaire); publications (Bussac-info), frais postaux et télécommunication, impôts et taxes.

- *charges de personnel*: en fait atténuées (de 40 à 33% des dépenses de fonctionnement) par les remboursements perçus au titre des CES et CEC.

- *autres charges de gestion*: indemnités de fonction, aide sociale, services d'incendie, subventions diverses.

- *charges financières*: intérêts des emprunts.

Recettes

- *produits services et domaines:* principalement restauration scolaire et garderie.

- *impôt et taxes:* contributions directes .

- *dotations, subventions, participations*: pour l'essentiel dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

- *atténuation de charges*: concerne les remboursements sur rémunération des CES et CEC (cités précédemment).

Section d'investissement, (vue d'ensemble)

	Vote du conseil
Recettes	**1 271 465**
Excédent investis. report.	160 700
Subventions d'équipement	79 900
Emprunts, dettes assimilées	146 000
Dotations, fonds divers	40 753
Immobilisations en cours	570 300
Virement de section fonct.	273 812

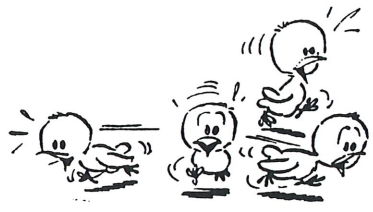
On notera la poursuite de l'effort d'investissement, + 30%, principalement:

Opérations d'équipement

- 2ème tranche du lotissement des Grands Champs
- rénovation de l'église
- réaménagement du secrétariat de la mairie
- réfection des façades d'un logement

Emprunts, dettes assimilées

concerne le remboursement en capital des emprunts.



Financement de ces différentes opérations

- **Remboursement du capital des emprunts**: par prélèvement sur la section de fonctionnement (virement section d'investissement)
- **Lotissement des Grands Champs**: comme pour la 1ère tranche, l'opération doit s'autofinancer par la vente des lots. Une « ligne de trésorerie » est ouverte auprès d'une banque afin d'assurer le financement intermédiaire.
- **Travaux aux bâtiments** (église, logement, mairie): subvention, remboursement de sinistre, autofinancement partiel devront être complétés par un emprunt de 110 000 F.

Taux des taxes

La transformation du SIVOM en Communauté de Communes ainsi que la prise en charge par le budget communal des frais de scolarisation extérieure précédemment couverts par celui-ci, ont conduit à majorer chacune des 4 taxes communales de la baisse des taux syndicaux correspondants.

- TH: taxe d'habitation
- TFB: taxe foncière sur les propriétés bâties
- TFNB: taxe foncière sur les propriétés non bâties
- TP: taxe professionnelle.



	TH	TFB	TFNB	TP
Taux syndicaux	- 0,2 %	- 0,36	- 1,78	- 0,51
Taux communaux	+ 0,2 %	+ 0,36	+ 1,78	+ 0,51
Variation taux syndicaux + communaux	0 %	0 %	0 %	0 %

Afin de faire face à l'accroissement des charges de fonctionnement et d'investissement, il a été décidé une augmentation des taux de 2% (taxe d'habitation et foncier bâti)

Taux 97:

TH = (6,8 + 0,2) 1,02 = (arrondi à) **7,15**
TFb = (13,3 + 0,36) 1,02 = « » **13,9**
Tfnb = 35,79 + 1,78 = « » **37,55**
TP = 11,13 + 0,51 = « » **11,65**

L'adaptation des services (secrétariat, restauration et garderie scolaires,...) aux besoins d'une population nouvelle avec l'accroissement des charges de personnel qui en résulte, la poursuite de l'effort d'investissement pour la protection du patrimoine, l'entretien et le développement des équipements existants avec le souci de maintenir la progression de la fiscalité dans des limites raisonnables constituent un exercice de plus en plus difficile.
Nous nous efforçons de le résoudre.





Guy Chapuis

Conseil municipal du 16 juin 1997

ORDRE DU JOUR :

1- 2ème tranche du lotissement des Grands Champs

a) Voirie-réseaux-divers, propositions des entreprises.

b) Réalisation de travaux de voirie, convention de maîtrise d'oeuvre avec la Communauté de Communes du Pays Santon.

c) Parcellisation, choix du géomètre.

d) Fixation du prix de vente des lots.

e) Vente de terre végétale.

2- Budget, décisions modificatives.

3- Indemnité pour travaux supplémentaires allouée à la secrétaire de mairie

4- Questions diverses

a) Entretien du terrain de football.

b) Mise en conformité des aires de jeux.

c) Matériel informatique de l'école.

d) Contrôle technique du véhicule communal.

e) Assainissement au village de « chez Tessier ».

f) Restructuration du groupe scolaire.

Le 16 juin 1997, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie à 18h, sous la présidence de Guy CHAPUIS, Maire.
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de réfection de l'église sont achevés. La réception a eu lieu en présence de l'architecte des Bâtiments de France et des services techniques de la Communauté de Communes.
Il faudra maintenant aménager, en régie communale, les alentours de ce bâtiment.

2EME TRANCHE DU LOTISSEMENT DES GRANDS CHAMPS

❑ Voirie-réseaux-divers, propositions des entreprises

Le Maire informe le Conseil municipal que sept entreprises ont répondu au marché négocié.
La proposition qui a été retenue est celle de l'entreprise GAUDY-BONNEAU pour un montant de 492 162, 57 francs. Cette entreprise ayant présenté la proposition la moins disante.
La première réunion relative à ces travaux a eu lieu le 29 mai, en présence des concessionnaires
concernés.
Ce jour, 16 juin 1997 a eu lieu la réunion d'ouverture de chantier.

❑ Réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, convention de maîtrise d'oeuvre avec la Communauté de Communes du Pays Santon.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Bussac/Charente a été autorisée à lotir un terrain sur son territoire au lieu-dit « Les Grands Champs ».
Il convient donc de réaliser les travaux de viabilisation correspondants.
A cet effet, la Communauté de Communes du Pays Santon qui dispose de la compétence requise pourrait intervenir en qualité de maître d'oeuvre.

Agissant dans le cadre des compétences facultatives qui lui ont été déléguées par ses communes membres, la Communauté de Communes du Pays Santon ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de la mission de maîtrise d'oeuvre confiée par la commune de Bussac sur Charente.
Dans l'affirmative, la mission dévolue à la Communauté de Communes aura une durée qui débutera avec la signature de la convention de maîtrise d'oeuvre et s'achèvera à l'expiration du délai de garantie relatif aux travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide de confier la maîtrise d'oeuvre de l'opération à la Communauté de Communes de Pays Santon,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'oeuvre à intervenir entre la Communauté de Communes de Pays Santon et la commune de Bussac sur Charente.

❑ **Parcellisation, choix du géomètre**
Le Maire informe le Conseil municipal que trois cabinets ont été consultés. Il présente leurs propositions . Le Conseil municipal, après examen, retient celle du cabinet Barraud, pour le bornage et l'établissement du document d'arpentage.

❑ **Fixation du prix de vente des lots.**
Le Maire expose au Conseil municipal que la réalisation de la 2ème tranche du lotissement permettra la vente de 9 lots pour une superficie totale de 8921 m2. Le coût de l'opération est estimé à 750 000 francs.
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir auprès d'un établissement bancaire, une ligne de trésorerie pour permettre, avant d'avoir vendu tous les lots, de disposer de crédits pour régler les fournisseurs. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer auprès de la banque les documents nécessaires.

Le Conseil municipal décide de maintenir le prix de vente des lots à 90 F TTC le m2 (soit 74,63 F HT)

❑ **Vente de terre végétale**
Considérant qu'il y aura un excédent de terre à l'occasion de ces travaux, le Conseil municipal décide d'en vendre au prix de 30 F TTC le m3 (hors transport).

BUDGET, DECISIONS MODIFICATIVES

❑ **Création d'une opération voirie :**
Afin de procéder à la mise en oeuvre de matériaux sur le chemin de Rochefollet en régie communale, le Conseil décide la création d'une opération voirie, avec des crédits ouverts de la façon suivante :
+ 20 000 F au C/ 2315-132
- 20 000 F au C/ 2315-128

❑ **Travaux réalisés par le Syndicat d'électrification :**
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de faire apparaître au B.P 97 les dépenses et recettes telles que décrites ci-dessous pour les travaux exécutés par le Syndicat d'électrification :
43 848 F au C/2315
26 309 F au C/16876
17 539 F au C/1326
Le Conseil municipal donne son accord pour cette décision modificative.

INDEMNITE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ALLOUEE A LA SECRETAIRE DE MAIRIE :

Le Maire informe le Conseil municipal du décret numéro 91-875 du 6 septembre 1991 qui précise dans son article 3 que les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires peuvent être attribuées aux fonctionnaires territoriaux d'administration générale (catégorie A et B dont l'indice brut est supérieur à 380).
Le taux moyen est de 6301 F, le taux maximum est de 12 602 F.

Le Conseil, constatant que la secrétaire remplit les conditions (son indice brut est 566) décide de lui allouer l'indemnité au taux de 7 200 F (calculée au prorata de son temps de travail).

QUESTIONS DIVERSES :

❑ **Entretien du terrain de football**
Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la remise en état du terrain de football.
Cette opération sera réalisée dans les prochains jours à partir des prescriptions des spécialistes avec le concours de la section football du Foyer rural.

❑ **Remplacement du matériel informatique de l'école**
Il conviendra de se renseigner sur l'aide apportée.

❑ **Contrôle technique du véhicule communal :**
Après ce contrôle technique, il s'avère que l'on doit effectuer 12 000 F de réparations.

❑ **Assainissement au village de chez Tessier**
Le Maire donne connaissance du compte-rendu d'expertise effectuée sur le village de « Chez Tessier » à la demande du Syndicat des eaux de Charente maritime.
A la suite de cette enquête il apparaît que 16 habitations anciennes sur Fontcouverte et 3 sur Bussac ne disposent pas d'installations d'assainissement conformes.
En conséquence le syndicat propose la réalisation et la prise en charge d'un réseau collectif et d'une unité locale de traitement des eaux usées.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition

❑ **Restructuration du groupe scolaire.**
Cinq réunions ont abouti à un projet.

C.C.A.S.

❑ **Aide aux devoirs, bilan**
L'aide aux devoirs mise en place au premier janvier 97 s'est terminée le 13 juin avec l'arrivée des vacances scolaires.
53 permanences ont été assurées de 17h45 à 19h durant cette période (hormis les vacances scolaires)
Nous remercions vivement nos encadrants Sandrine Dagréou, Nathalie Emerit, Corinne Maulavé et Cyril Mignon pour le sérieux dont ils ont fait preuve.
Coût de l'opération = 2 650 F dont 1 620 F versés par les familles et 1 030 F par le CCAS.
Nous rappelons que le but de l'aide aux devoirs est d'apporter aux élèves scolarisés au collège une aide dans l'accomplissement de leurs devoirs du soir.
Dans la perspective de la rentrée prochaine, les étudiants bussacais intéressés par l'encadrement sont invités à se faire connaître en mairie.

❑ **Aide aux voyages scolaires organisés par les collèges**
Depuis le premier janvier, 967 F ont été répartis entre différentes familles bussacaises, en tenant compte du prix du voyage et des ressources du ménage.
Cette formule sera reconduite à la rentrée 97-98 dans les mêmes conditions.

Etat civil



Naissances:

- Marjorie, née le 23 avril, fille de Mme et M. Christophe ELION, 4 chemin des Motillons.
- Alexandre, Pierre, né le 2 mai, fils de Mme et M. Didier MOISY, 10 chemin des Carrières.
- Manon, née le 6 mai, fille de Mlle Sandrine FROUIN et de M. Jean-Michel CLOUZY, 184 route du Val de Charente.
- Raphaël, né le 9 juin, fils de Mme et M. Pascal CARPENTIER, chez Mme et M. JOURDAIN, 38 chemin des Chaumes.

Mariage:

Carine JUDET et David TOUZEAU, unis le 21 juin.

Décès:

René BRIENT, 10 chemin de Choisy, décédé le 10 avril.

Recensement militaire

Jeunes gens nés en avril, mai, juin 1980, faites-vous recenser à la mairie en juillet.

Se munir du livret de famille.

Permanences de notre député Jean ROUGER

Adresse: 11, place Blair
BP 26
17101 SAINTES Cedex
Tel.: 05 46 74 40 40
Fax: 05 46 74 15 55

L'équipe: **Jean Rouger, député**
Frédéric Mahaud, assistant parlementaire
Sylvie Mathiot, secrétaire parlementaire
Ouverture au public: 14h à 17h du lundi au jeudi
9h à 12h et 14h à 17h le vendredi
Il est souhaitable de prendre rendez-vous
Permanences du député et de son assistant, le lundi après-midi à Saintes.

Messes à Bussac

Le 2ème dimanche de chaque mois à 9h15

Bibliothèque municipale

Horaires de vacances: tous les mercredi de 16h30 à 18h.

- on peut venir échanger ses livres,
- s'arrêter un moment pour lire sur place tout ce que l'on veut,
- se faire raconter une histoire, surtout si plusieurs enfants viennent en même temps.

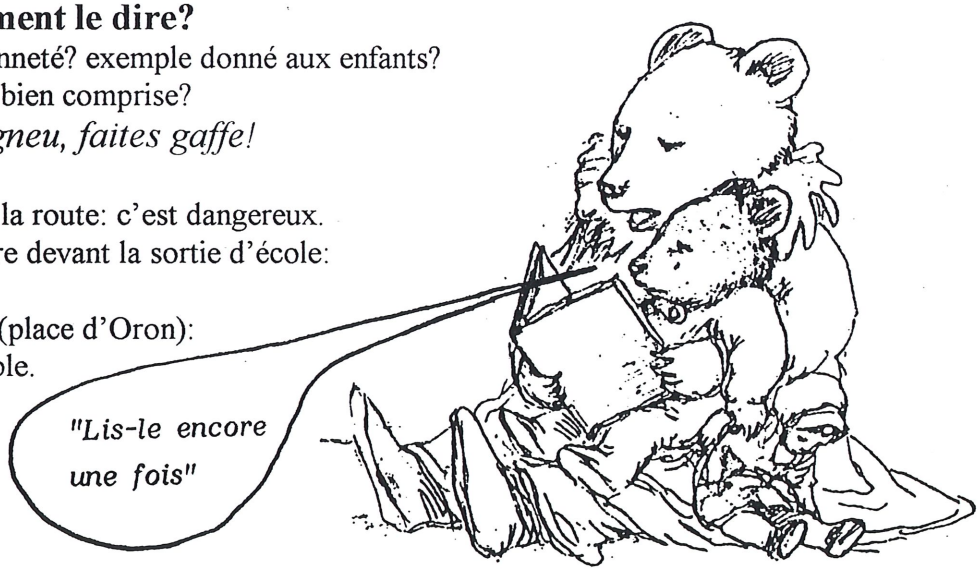
En dehors des jours d'ouverture, il est possible de restituer ses livres en mairie (boite aux lettres ou secrétariat).

Comment le dire?

Respect des autres? citoyenneté? exemple donné aux enfants? liberté bien comprise?

Scrogneugneu, faites gaffe!

Le bruit: ça gène les voisins.
Les chiens qui divaguent sur la route: c'est dangereux.
Les voitures en marche arrière devant la sortie d'école: ça peut devenir criminel.
Le local poubelle débordant (place d'Oron): c'est dégoutant et irresponsable.
Ouf, ça va mieux!
MC Pommier



Conseil d'école du 6 mai 1997

❑ **Présents:**
- *Représentants école*: Mmes Bocquet, Ferrer, Ganthy, Rouaud, M. Ferrer.
- *Représentant DDEN*: M. Tournier
- *Représentants parents d'élèves*: Mmes Delage, Delahay, Dura, Pagand, Poitier, M. Zeller.
- *Représentants Mairie*: Mme Pommier adjointe, M. Chapuis Maire.

❑ **Budget bilan 96/97**
- Lecture du bilan financier lié au budget 1996
- Lecture du bilan financier « classe de danse CM2 ». A noter que cette expérience a permis à l'enfant de percevoir des éléments très importants tels que la découverte d'une forme d'expression, confiance en soi, ouverture à la culture.

❑ **Achats**
Fin avril, la Mairie a acheté un photocopieur pour l'école et en assurera une maintenance limitée en son volume (environ 20 000 copies/an). Ce photocopieur est placé dans le bureau de Mme Ganthy et les instituteurs pourront utiliser ce matériel comme outil de travail en remplacement d'un livre de lecture (CP), mais n'exclut pas des livres en histoire, géographie, sciences.
La photocopie comme méthode de travail représente une recherche pédagogique très importante: recherche du document, synthèse, projet à rédiger et enfin photocopie. Les instituteurs sont responsables de leur choix pédagogique.

❑ **Travaux, commission de restructuration de l'école**
Cette commission s'est réunie 4 fois. Un état de l'existant a été établi, et à partir de là, une recherche fut engagée sur l'étude des travaux à faire. Il en ressort un souci de rationaliser la distribution des différents locaux de façon à constituer des unités plus cohérentes des locaux à venir.
Un élément pose problème pour la réalisation du projet: la Communauté de Communes envisage d'élargir ses compétences dans le domaine scolaire. Jusqu'où va-t-elle s'engager? On ne le sait pas encore.

❑ **Remise en question de l'agrandissement immédiat de la salle de sieste**
L'effectif des petits à la rentrée 97/98 est en baisse sensible et la salle de sieste peut suffire cette année. Ce local, bien que restant prioritaire, peut donc attendre que les nouveaux plans de l'école soit décidés, avant d'être réalisé de façon cohérente.

❑ **Les sorties prévues**
- ***Projet petite section: sortie à Forge près*** **de** ***La Rochelle***, pour rencontrer leurs correspondants.
- ***Activité piscine***: chaque vendredi matin après les vacances de Pâques et jusqu'au 15 juin (8 séances). Cette activité concerne les classes de CP, CE1, CE2. Elles sont accompagnées de leurs instituteurs Mme et M. Ferrer ainsi que de Mme Khirat, parent d'élève agrée comme accompagnant piscine.
- ***Sortie « aux Allards »*** pour les moyenne et grande sections (découverte de l'animal, promenade en poney). Cette sortie est financée par l'école et la Mairie. Mme Delahay (CES faisant fonction d'ATSEM à l'école) et quelques parents accompagneront les élèves encadrés par leurs instituteurs et 4 moniteurs de la ferme.
- ***Sortie à La Rochelle*** le vendredi 23 mai pour les CM1 et CM2:
C'est l'achèvement d'un travail sur la voile et le vent dans le cadre du « Vendée Globe Challenge » accompli par la classe de Mme Ganthy. Ils ont particulièrement suivi la course de Marc Thiercelin (arrivé second) et bénéficient pour leur déplacement à la Rochelle du même sponsor que lui, le Crédit Immobilier.

❑ **Questions diverses**

- Afin d'assurer une bonne transmission des messages école/parents (qui restent parfois au fond du cartable), l'école se servira davantage du tableau d'affichage situé à l'entrée de l'école.
- Toujours à la suite du travail fait sur le Vendée Globe Challenge, le Crédit Immobilier a offert des livres à la classe des CM2.

- Prévisions, effectif pour l'année scolaire 97/98:

Petite section = 12, moyenne section = 21, grande section = 13, CP = 16, CE1 = 19, CE2 = 17, CM1 = 9, CM2 = 13.

- La fête de l'école aura lieu le samedi 14 juin; celle-ci pourra prendre divers aspects, exposition photo, travaux manuels, danses, chants. Elle sera avant tout l'illustration du travail de l'année.

Conseil d'école du 24 juin 1997

❑ **Présents:**

- *Représentants école*: Mmes Bocquet, Ferrer, Ganthy, Rouaud, M. Ferrer.
- *Representants des parents d'élèves*: Mmes Allinand, Delage, Poitier, M. Zeller.
- *Représentants du personnel*: Mmes Vincendeau (ATSEM), Delahay (CES).
- *Représentants de la Mairie*: M. Chapuis, Maire et Mme Pommier, adjointe.

❑ **Répartition par classe des enfants attendus à la rentrée 97/98**

Petite section Moyenne section	11 19	Mme Bocquet
Grande section Cours préparatoire	12 7	Mme Ferrer
Cours préparatoire Cours élémentaire 1	9 11	M. Coudray
Cours élémentaire 1 Cours élémentaire 2	5 17	M. Ferrer
Cours moyen 1 Cours moyen 2	9 12	Mme Ganthy

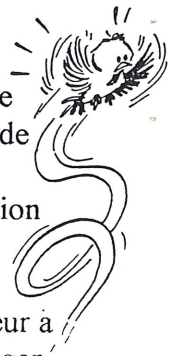
❑ **Bilan des projets d'école**

Comparatif des résultats de l'évaluation faite aux enfants par rapport à la production d'écrits:

- CE2	Taux réussite local	84,2 %
	Taux réussite national	73,7 %
- 6ème	Taux réussite local	59,4 %
	Taux réussite national	69,5 %

Il faut noter l'excellent résultat des admis CE2 grâce au travail d'éveil et aux écrits effectués dès la petite section. Par contre, l'effort doit se poursuivre en cycle 3 (CE2-CM1-CM2)

❑ **Projets pédagogiques de l'école pour l'année scolaire 97/98**



Les projets pédagogiques, définis selon une politique décidée par le conseil des maître de l'école, auront pour thèmes:

- Cycles 1, 2, 3: amélioration de la perception de l'espace pour s'y sentir en sécurité affective.
- Cycle 3: un domaine scientifique fédérateur a été choisi avec pour axe « l'air et le plus leger que l'air ». une lecture complète et détaillée des projets a été faite par Madame Ganthy.

Le conseil a approuvé complètement le choix des thèmes qui sont ambitieux et d'actualité. Le dossier présenté a reçu, grâce à son aspect fédérateur, l'aval de l'inspection académique. L'estimation globale du coût de ces projets est de l'ordre de 7 000 F. Une aide financière du Ministère de l'éducation nationale est demandée.

Une synthèse de ces projets sera donnée en septembre 97 à chaque famille.

❑ **Présentation de proposition de restructuration de l'école**

Après cinq réunions de la commission de restructuration des locaux, un plan du projet a été présenté. Ce projet est la synthèse des reflexions menées par les représentants des

parents d'élèves, les maîtres, la municipalité et même les élèves.
Le chantier est d'importance; il prévoit la rénovation et la redistribution des locaux existants mais également la construction d'un espace couvert et de différents locaux (bureaux, sanitaires, rangements, salle de restaurant scolaire et cuisine).
Le projet, qui est une base de travail, va, dès la rentrée prochaine, être proposé aux spécialistes (services techniques et administratifs de la Communauté de Communes, architecte).La maîtrise d'oeuvre incombe à la Commune ainsi que le financement pour lequel des aides seront demandées.
Compte tenu des prévisions d'inscription en petite et moyenne section (30 enfants), la municipalité décidera quant à l'agrandissement plus ou moins rapide de la salle de repos. En tout état de cause les travaux ne pourront pas débuter avant 1999.

❑ **Divers**

- Un bilan général de l'état des locaux sera effectué par Mme Pommier, les services techniques de la commune et les maîtres, afin de recenser les travaux urgents à effectuer avant la prochaine rentrée. La priorité sera donnée aux ouvertures (portes anti-panique, portes et fenêtres) ainsi qu'aux installations de chauffage.
- Compte tenu de la vétusté des structures de jeux de l'école, une destruction complète est envisagée dès l'été 97.
- Un appel à volontaires est lancé auprès des familles pour renouveler la commission chargée de décider des menus du restaurant scolaire pour l'année prochaine.

La Fête de l'école



LE PETIT THEATRE DES CP

La préparation

« On a regardé des livres pour choisir des pièces de théâtre. On a écouté la maîtresse lire nos pièces préférées.
Maîtresse nous a donné des fiches qu'on a lues. Ces fiches disaient tout ce qu'on devait faire et dire.
On a choisi nos rôles et on a voté pour choisir l'élève qui parlait le mieux.
On a lu et relu les dialogues.
On a répété et re-répété dans la classe, dans la cour en petits groupes puis dans la salle des fêtes.
Au début, on ne parlait pas très bien; on avait un petit peu peur.
Avec la maîtresse, on a réfléchi pour s'entraîner à crier, gémir, parler fort (il ne faut pas parler trop doucement car les spectateurs n'entendraient rien)
Alors on a réussi à parler fort, d'abord devant nos copains de classe, ensuite à la répétition générale devant tous les enfants de l'école ».

Anaïs Santovecchio (CP)

Les impressions d'un acteur dans « à l'hôpital »

« Ca m'a fait drôle de jouer dans la pièce de théâtre « à l'hôpital »!
J'étais le docteur.

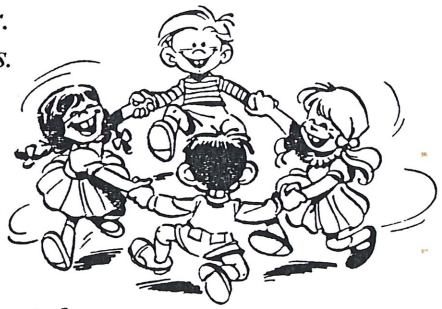
Un docteur qui demandait tout le temps « qu'est ce qu'il a celui-là? »
Ou encore « Mais ça n'arrête pas aujourd'hui » et bien sur « très dangereuse quand on ne fait pas attention ! »
J'étais habillé tout en blanc.
Fabrice avait apporté des bonnets et masques d'hopital.
Il y avait aussi Esther, l'infirmière
Audrey, la brûlée
Mathilde, la coupée
Anaïs, l'empoisonnée
et Romuald le cassé.
Romuald était monté sur son échelle et s'était cassé la jambe dans la pièce et ...dans la vie aussi !

Clément Bourdageau (CP)

Le grand jour

Le jour du spectacle est enfin arrivé.
Nous sommes allés dans la réserve de la salle des fêtes pour nous habiller.
Il y avait des boîtes numérotées contenant nos costumes et nos accessoires.
On était prêts pour jouer:

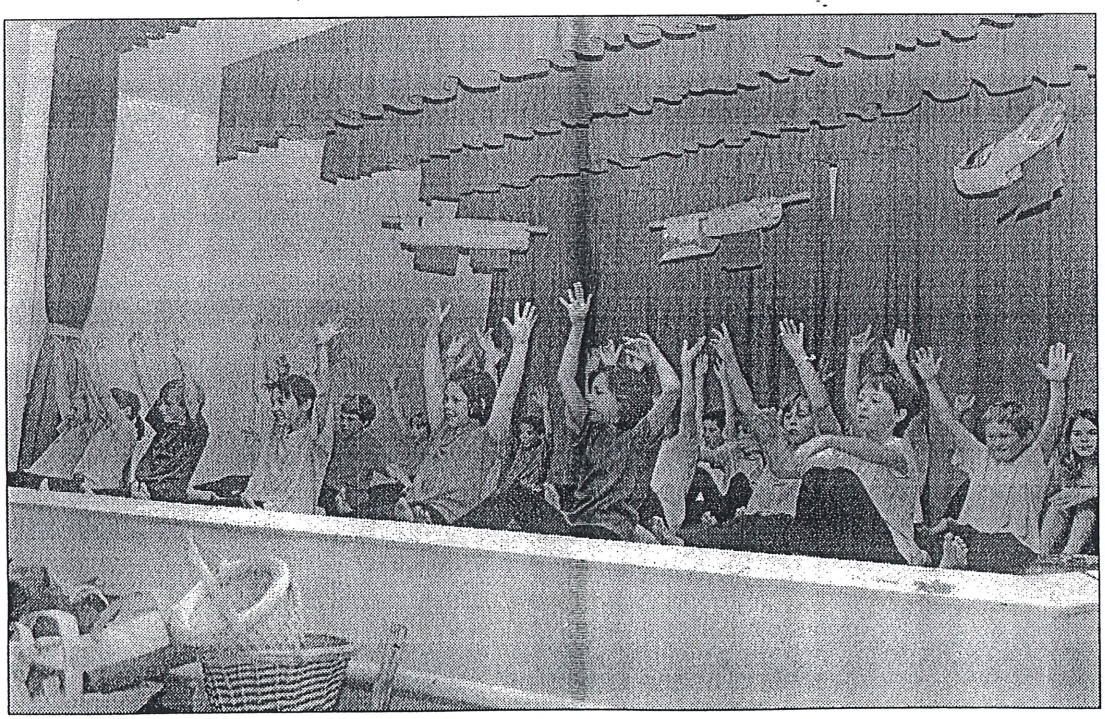
Lucas Ramel, attendre
A l'hopital
Drôle de vache
Les gosses
Il était une fois.



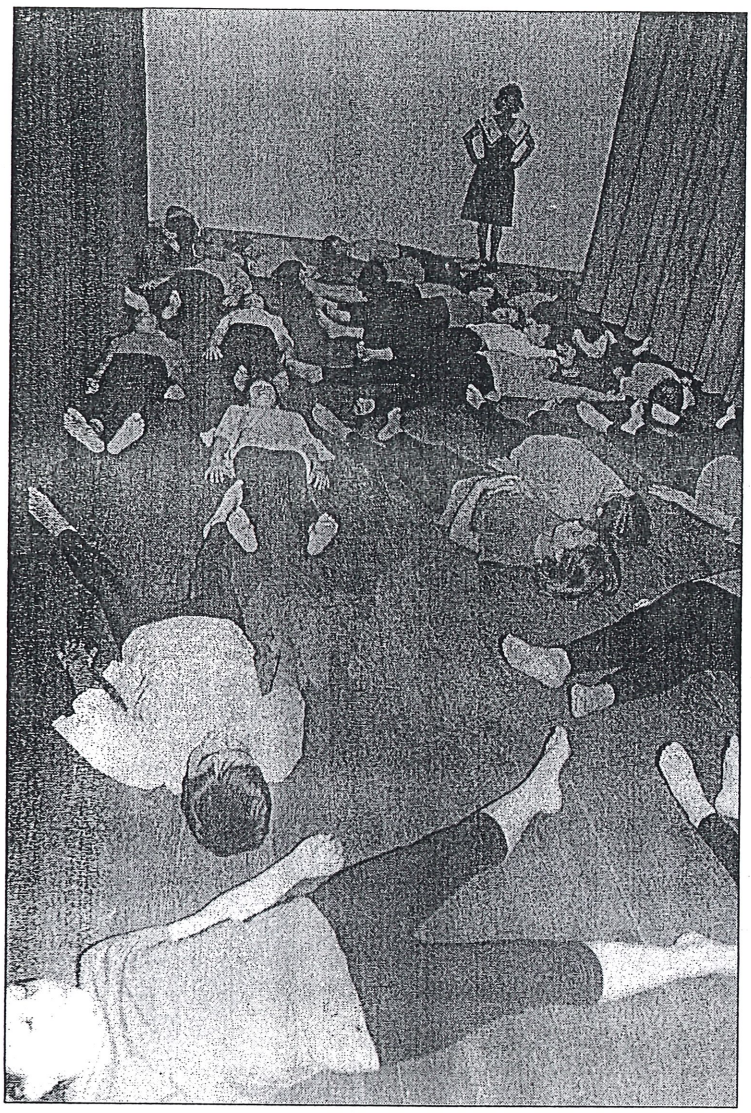
On a parlé très fort, sinon les gens ne nous entendraient pas, on a bien ri, les mamans nous ont applaudis et tout le monde nous a applaudi à la fin.

Fabrice Bout (CP)

La classe de CM1-CM2 dans leur spectacle « DANSE LA VIE » à la fête de l'école.



La BARAKA et PAS de BAS ARTS



après le carnaval

sont heureux de produire

le spectacle « Danse la Vie »

de la classe de CM1-CM2

de l'école de Bussac sur Charente

le jeudi 28 août,

espace Saint-Eutrope,

à l'occasion de la clôture des Spectacles Itinérants Ici et Ailleurs.

Au programme de cette soirée

21h00

« DANSE LA VIE »

Danse contemporaine

22h00

Les Frères STROMBOLI

Musique jonglerie...

Spectacle gratuit, buvette, restauration sur place.

DERNIERE MINUTE

Nadine GANTHY: la directrice de l'école a passé avec succès le concours de « professeur d'école » Bravo!

Anne ROUAULT: la maîtresse des grands de la section enfantine nous quitte. Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouveau poste saintais!

Michel COUDRAY: il arrive dans notre école et prend en charge la classe de CP. Bienvenue!

Rentrée des classes des écoles primaires et collèges: le jeudi 4 septembre au matin(rentrée des lycées le jeudi matin 11 septembre)

Le rallye national de Saintonge

à Bussac, samedi 26 juillet

AVIS AUX BUSSACAIS

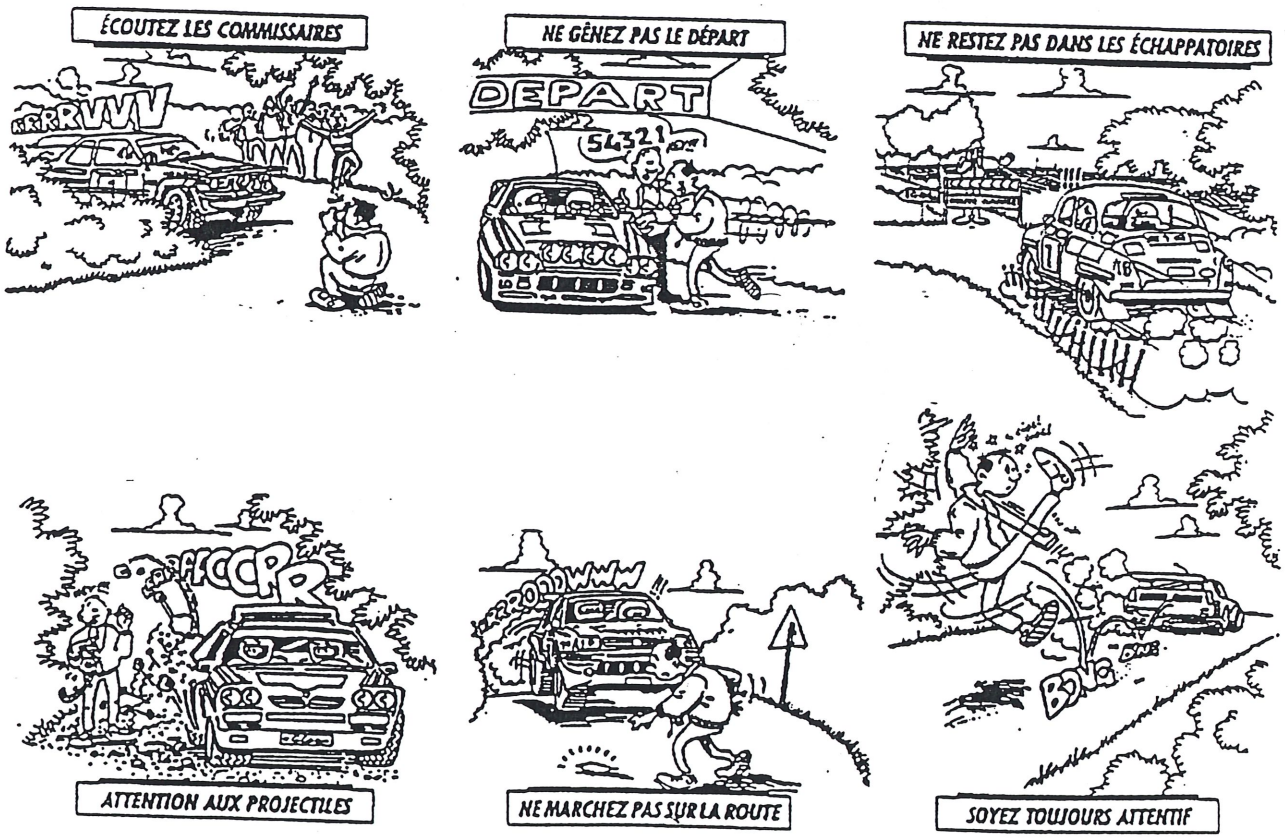
Tous les habitants de Bussac recevront un courrier 8 à 10 jours avant l'épreuve, les informant du parcours emprunté par la course et leur donnant quelques consignes de sécurité.

Tous les riverains du parcours recevront la visite d'une personne de l'organisation leur expliquant le déroulement de l'épreuve et susceptible de répondre à leurs questions.

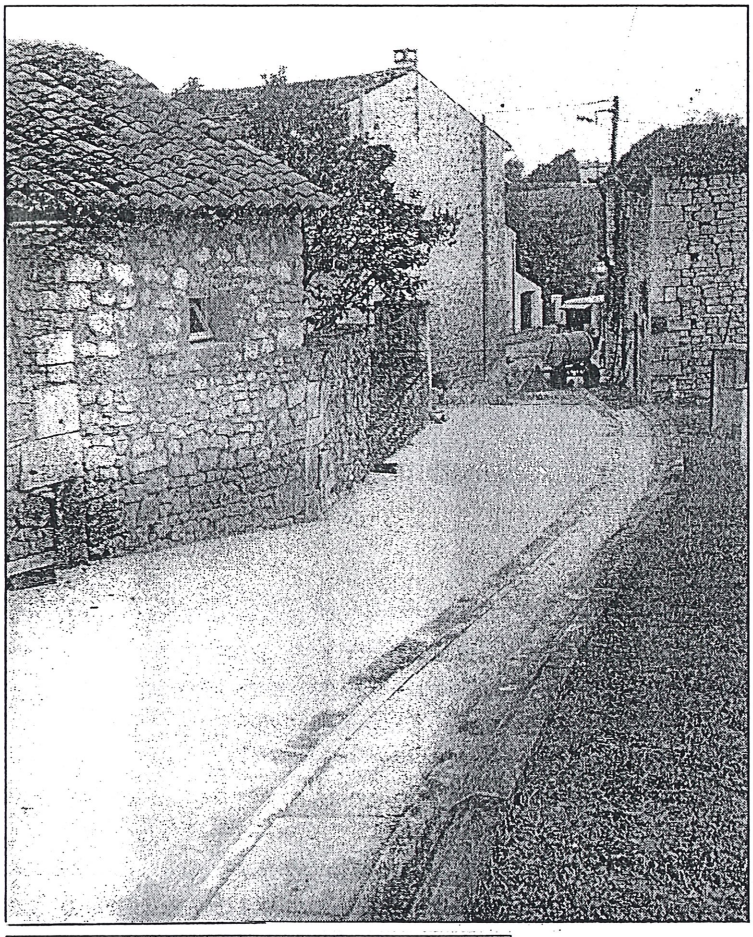
En cas d'urgence, il est possible, en contactant un des commissaires de course répartis sur l'ensemble du parcours de pouvoir procéder à une évacuation urgente.

Les organisateurs remercient par avance les riverains pour leur compréhension.

QUELQUES CONSIGNES DE SECURITE POUR TOUS LES SPECTATEURS



Photos-travaux





ses dispositions d'origine, avec le chaulage de la charpente, donne un caractère très convivial à ce lieu. Dans une phase ultérieure, il serait intéressant d'étudier le remplacement du sol en ciment.
Le ravalement d'ensemble est tout à fait satisfaisant, en limitant les travaux au strict

❑ **Partie basse du chemin des moulins (à Rochefollet)**

Il a fallu refaire totalement le chemin. Les travaux, exécutés par les employés communaux, sont terminés.

❑ **Eglise**

Le ravalement des façades, entrepris il y a trois mois est achevé.

Photo ci-dessous à gauche: la charpente du ballet en cours de démolition.

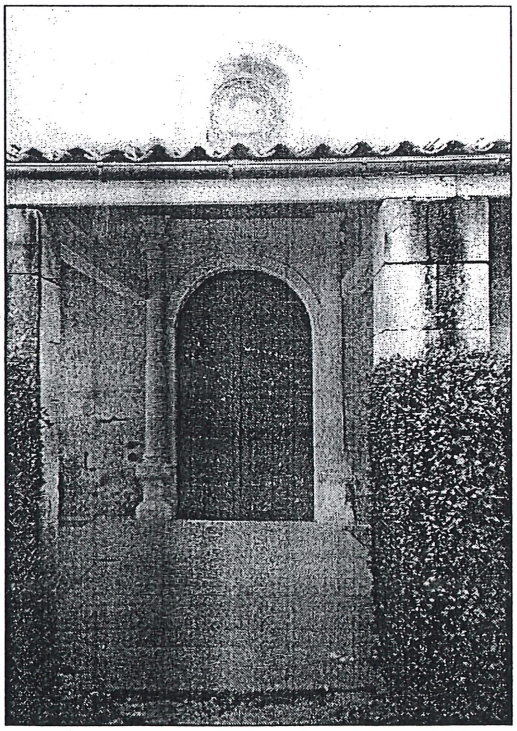
Photo ci-dessous à droite: nouvelle charpente (n'entaillant pas les colonnes), nouvelle couverture, gouttière en cuivre; l'entourage du portail et les bois de charpente ont été chaulés.

Lettre de M. Boissière, architecte des Bâtiments de France chargé de suivre les travaux:

« *Monsieur le Maire*

...La restauration qui a été conduite par les services techniques de la Communauté de Communes me paraît tout à fait satisfaisante.

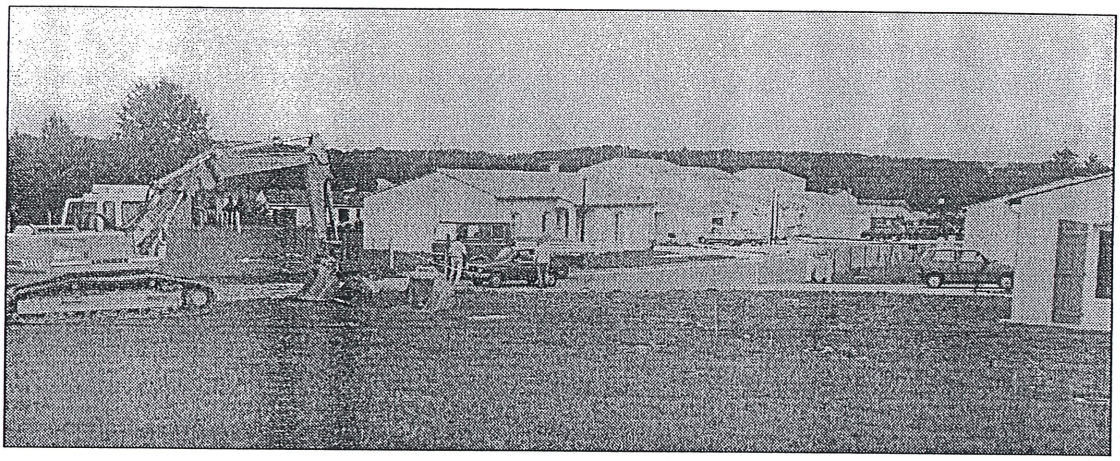
La restitution de l'ancien ballet dans



nécessaire. Un nettoyage plus brutal des maçonneries aurait été catastrophique. Il aurait fait perdre le caractère modeste et ancien à cet édifice... »

❑ **2ème tranche du lotissement des Grands Champs**

Elle est en cours de viabilisation. Les allées sont tracées, les 9 lots sont bornés, certains terrains sont déjà achetés (environ 1000 m2 chacun, 90 F/m2).



❑ **Travaux à venir**

- Travaux d'été à l'école

Les vacances d'été commencent et comme chaque année, les innombrables petits travaux d'entretien de l'école vont occuper les employés municipaux. La future restructuration du groupe scolaire fait que rien de très important n'est prévu cette année, si ce n'est la démolition des jeux de cour en bois: démolition complète dans la cour des petits, partielle dans la cour des grands. Ces constructions (15 ans d'existence) ne satisfont plus à des normes de sécurité de plus en plus restrictives, et d'autre part le bois qui les compose a bien l'âge de ses champignons et fissures!

- Remise en état du terrain de football

Les campagnols en ont fait leur résidence favorite, le trèfle a remplacé le gazon. Après avis des spécialistes, il va s'agir de supprimer rongeurs et herbes indésirables et de reconstituer un gazon prêt à affronter la future saison de foot.

- Travaux dans le secrétariat de la mairie

Manque de confidentialité des lieux, aménagement un peu vétuste, paperasse débordante, il va falloir y remédier.

- Virage de chez Berteau

Son aménagement, prévu pour juin, devrait débuter en juillet...

- Entretien

Enrobé sur les routes, fauche, tontes, désherbage, nettoyage. Travaux de saison toujours débordants, quand on arrive au bout de la commune, il faut immédiatement recommencer au début.
Si vous aimez avoir un devant de porte tondu toutes les semaines, n'hésitez pas, faites-le!

MC Pommier

PUBLICITE

EPICERIE C. MENAUD « 1000 FRAIS »

19 ANS A BUSSAC!

Merci à vous, clients, de faire vivre un commerce de proximité.
Merci de votre civisme, merci de faire prospérer
le commerce de votre village.
La concurrence est rude, les commerces ruraux disparaissent
(120 000 épiceries en 1970, 40 000 en 1996).
A Bussac, l'épicerie tient le coup (sans aides publiques).
Amis clients, vous qui pensez qu'une commune rurale sans commerce est une commune morte,
Dites autour de vous que l'épicerie à Bussac,
C'est propre,
C'est sympa,
C'est à côté,
Ce n'est pas plus cher (exemples de prix):



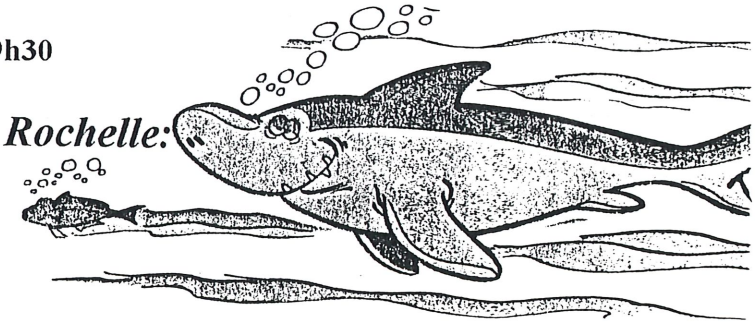
Haricots verts extra fins 4/4 = 4,45 F (10,11 le Kl)
Riz long 1 Kl = 5,35 F
Boulettes chiens 3/2 = 5,45 F (4,36 F le Kl)
Mouchoirs en papier = 7,10 F les 150 (soit 0,04 H pièce)
Eau de source 1,5 l = 1,30 F (0,86 F le litre)
Lait UHT 1/2 écrémé = 3,60 F le litre etc...

Et suite à un nouvel accord avec un partenaire puissant,
C'est à compter du 12 juillet 97,
une baisse générale des prix et en particulier du pain:

Pain de 535gr = 4,60 F pièce (8,59 F/Kl)
Baguette de 340gr = 3,20 F pièce (9,41 F/Kl)
Croissant 60gr = 2,20 pièce (36,66 F/Kl)
Pain au chocolat = 2,80 F pièce (40,00 F/Kl)

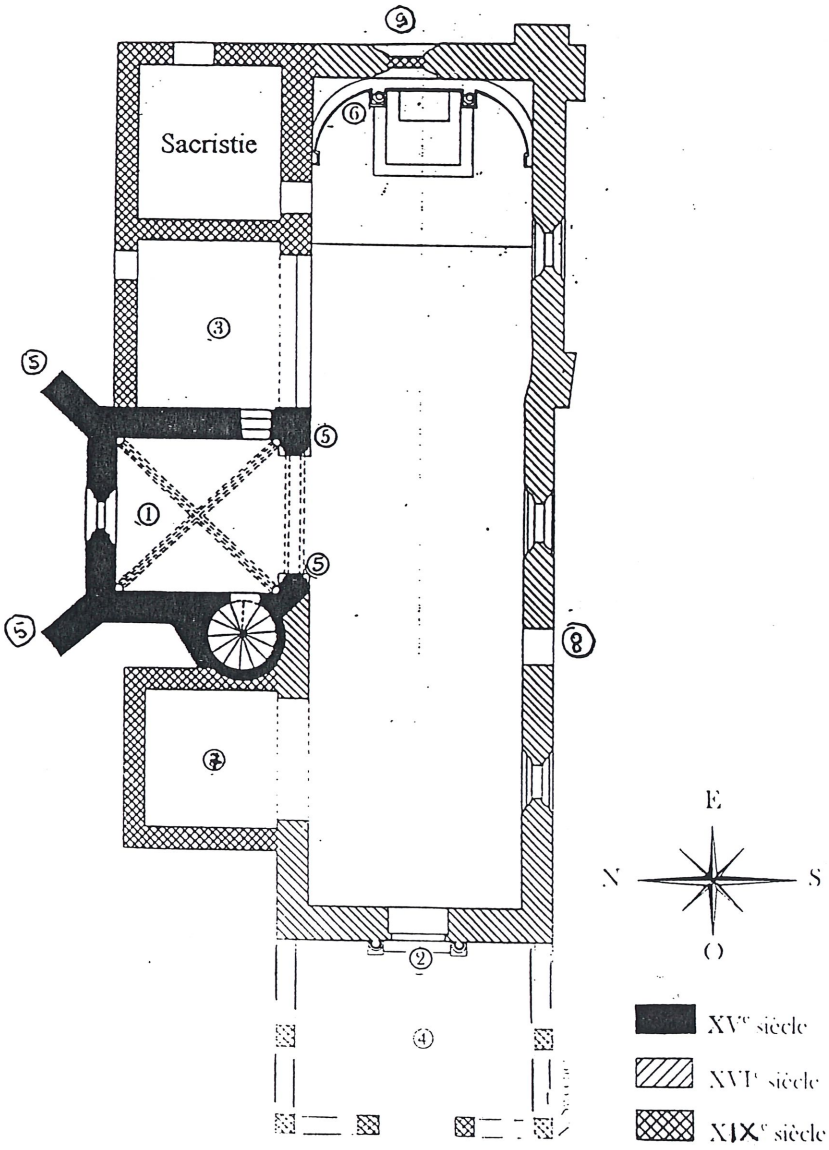
Merci de votre fidélité.
Faites vivre le commerce local, vous ferez vivre votre commune.

Heures d'ouverture:
Tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 16h à 19h30
Dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h30
Tous les vendredis en direct de La Rochelle:



Eglise Notre Dame de Bussac

Quel âge avez-vous?
La question est indiscrète et la réponse n'est pas facile.



ECOUTONS LES SPECIALISTES

"Cette église paroissiale, dédiée à notre Dame, bâtie sur une ancienne voie romaine, est peut-être du XIIème siècle, comme l'ont prétendu certains archéologues, mais rien ne subsiste de sa construction primitive. Elle apparaît aujourd'hui comme datant du XIVème siècle.
Sa nef, simple rectangle au plafond de bois, n'a pratiquement aucune ornementation. Son mur de droite est percé de trois fenêtres en tiers-point. A gauche s'ouvre par une large baie ogivale, une chapelle éclairée par une fenêtre également en tiers-point et voutée en ogive avec formerets et clé en écusson. Cette chapelle occupe la base du clocher dont la forte masse carrée, à toit pyramidal d'ardoise, écrase extérieurement l'ensemble de l'édifice. Sa façade a conservé un vieux ballet. Le portail n'a comme décoration que deux courts chapiteaux à rouleaux."

Charles Bonnoire, les églises de Saintonge.

"Cette petite église est une construction gothique tardive. La partie la plus ancienne est le clocher carré du XVème siècle (1), épaulé par de puissants contreforts et qui s'appuie sur le flanc nord de l'église.
La nef, simple rectangle, non voutée, fut remaniée au XVIème siècle. Le portail actuel est un bel exemple de l'art local de la fin de la renaissance (2).

Deux chapelles s'ouvrant sur la nef ont été rajoutées à l'époque moderne de part et d'autre du clocher (3,7). Le petit auvent ou ballet qui précède la façade est un des rares qui subsistent dans la région (4)."

Saintonge Romane (sous le contrôle de l'architecte des bâtiments de France)

CE QUE REVELENT LES ARCHIVES

Elles ne remontent pas au-delà du début du XVIIème siècle, ce sont les registres paroissiaux où sont consignés les sacrements religieux et de temps en temps une remarque du curé sous forme de "nota".

❑ Le ballet (4)

Il constitue apparemment la partie la plus originale de l'édifice. Sa datation probable est possible grâce aux registres paroissiaux et aussi à cause des innombrables morts d'enfants qui endeuillaient les familles:

- **Le 8 d'août 1661**, Jeanne, fille de François Billé et de Marguerite Lantié, âgée de 10 mois, est enterrée **devant la grande porte de l'église.**
- **Le 24 novembre 1661**, un enfant de 3 ans et demi, également fille de François Billé et de Marguerite Lantié est enterrée **sous le ballet devant la porte de l'église** Notre Dame de Bussac.

François Billé et Marguerite Lantié perdent en quelques années tous leurs enfants, tous enterrés sous le ballet: à. part les deux précédemment cités, il y a Marie (13 mois ou environ), Jean (9 jours), Françoise (5 jours), un autre Jean (2 ans et demi). Quelques autres enfants apparentés aux Billé sont également inhumés à cet endroit à la même époque.

L'année 1661 est catastrophique: une épidémie de variole sévit, emportant 28 enfants de moins de 12ans pour 16 naissances. En 1662, on dénombre 9 décès d'enfants (surtout en début d'année) pour 19 naissances

Auparavant on ne parle pas de sépulture sous le ballet, on n'en mentionne pas non plus ensuite.
N'y avait-il plus de place? La famille Billé s'est-elle éteinte?
Le ballet aurait pu être construit entre août et novembre 1661.

❑ La façade:

Elle est incontestablement antérieure au ballet sur laquelle il s'appuie sans trop d'égard (vitrail à demi obstrué, colonnes du portail entaillées par les poutres de son toit).

❑ La chapelle de la Vierge (sous le clocher)(1)

Nota du 16/9/1772 par le curé Gilbert
"Le 16 août jour de saint Roc 1772, il a été posé à la porte de l'église un acte capitulaire par lequel il est dit que la Dame Dupaty, dame du lieu, pour la dévotion qu'elle a, elle a édifié la chapelle de Notre Dame sans s'obliger pour elle et pour les siens être en devoir ni elle ni les siens aux réparations de la dite chapelle. Cependant la dite chapelle est à eux par rapport aux armes qui se sont trouvées qu'on a abattues et par les recoins des chiens, il paraît visiblement que la chapelle est à eux."
Texte assez hermétique!
Ce qui "*paraît visiblement*" c'est que personne n'envisage d'assumer les frais d'éventuelles réparations.
La famille Dupaty est propriétaire du château depuis 1765. Madame Dupaty, très pieuse avait probablement aménagé le rez de chaussée du clocher en chapelle consacrée à la vierge (il en est toujours ainsi), mais la construction existait déjà depuis longtemps, sans doute depuis le XVème siècle.

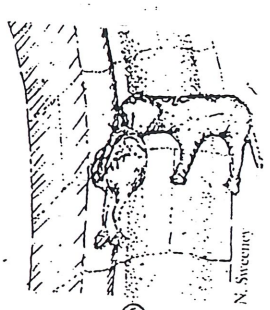
"*Les armes qui se sont trouvées qu'on a abattues*": Au sommet du tiers point du vitrail de cette chapelle ainsi que sur la façade de l'église, il y eut bien l'emplacement de deux blasons malheureusement effacés.



⑤

"*Les recoins des chiens*"(5): ce sont les seules sculptures de l'intérieur de l'église, de chaque coté et en haut de l'arc ouvrant la base du clocher sur la nef.

- Celui de droite ressemble à un chien de chasse un peu rondouillard tenant une volaille dans sa gueule.
- Celui de gauche évoque plutôt un molosse enchaîné, aux griffes impressionnantes. La sculpture est en mauvais état, un morceau manque en bas.



⑤

On retrouve des reliefs animaliers à l'extérieur, ornant les glacis des deux contreforts du clocher,(aux quatres coins de celui-ci, en somme).

- Glacis nord-ouest: un chien couché aux griffes puissantes (et visiblement un mâle!) est enchaîné. Il regarde vers l'entrée de l'église(?) La tête en très mauvais état rend difficile l'interprétation.
- Glacis nord-est: un animal semble à l'affut derrière le contrefort. La tête est abîmée, entourée d'une crinière épaisse, une queue (écailles ou longs poils) est repliée sous l'animal.

Armes des Dupaty: "*d'argent au chevron de gueules surmonté d'un croissant de sinople, 3 quintefeuilles de gueules en chef et d'un lion passant de même en pointe*"

Le bon curé Gilbert confondrait-il chien et lion? Il ne peut ignorer que la famille Dupaty possède le château depuis peu étant lui-même curé de la paroisse de 1741 à 1780, date de son décès.

Diverses interprétations concernant ces sculptures:

- celle du curé Gilbert paraît fausse.
- Plus récemment, on les a assimilées au léopard anglais, symbole de l'occupation anglaise des XIVème et XVème siècles.
- Dans l'ancien testament le chien représente "l'insensé qui récidive en sa sottise".
- Leur aspect peu sympathique peut aussi évoquer une intention bien particulière: susciter la crainte et le respect chez tous ceux qui s'apprêtent à franchir le seuil de l'église.

❑ La chapelle des seigneurs (3) et la sacristie

Elles sont du début du XIXème siècle ainsi qu'en témoigne une ordonnance du roi Charles X retrouvée en mairie et autorisant " *le sieur Louis de La Laurencie à construire un bâtiment à l'extérieur de l'église qui sera divisé en deux parties dont l'une servira à former une sacristie et l'autre sera concédée au dit sieur de La Laurencie et à sa famille à perpétuité pour y placer un banc, à la charge par celui-ci de le réparer et de ne pouvoir céder ni transporter de quelque manière que ce soit cette jouissance...*

Donné en notre château des Tuileries le dix-huitième jour du mois de mars l'an de grâce 1827 et de notre règne le troisième.

Signé Charles."

Louis de La Laurencie a racheté le château à la famille Dupaty en 1822. Son fils Victor sera maire de Bussac de 1840 à 1858.

Le droit de banc à l'église ainsi que les autres privilèges seigneuriaux avaient pourtant été abolis le 4 août 1789! Il faut reconnaître que l'église y gagne une sacristie.

❑ **Local des fonds baptismaux (7), reconstruction du maître autel (6)**

Le registre des délibérations du conseil municipal en date de janvier 1850 nous apprend que 10 ans auparavant, la commune a réparé la chapelle de la Vierge, a construit le local des fonds baptismaux et reconstruit le maître autel. L'abbé Coindreau est en voie de solliciter du gouvernement le don gratuit d'un tableau pour remplacer celui du maître autel qui a été dégradé par un accident. Ce tableau représentant Notre Dame de l'Assomption figure actuellement à la place désignée et a été restauré il y a quelques années.

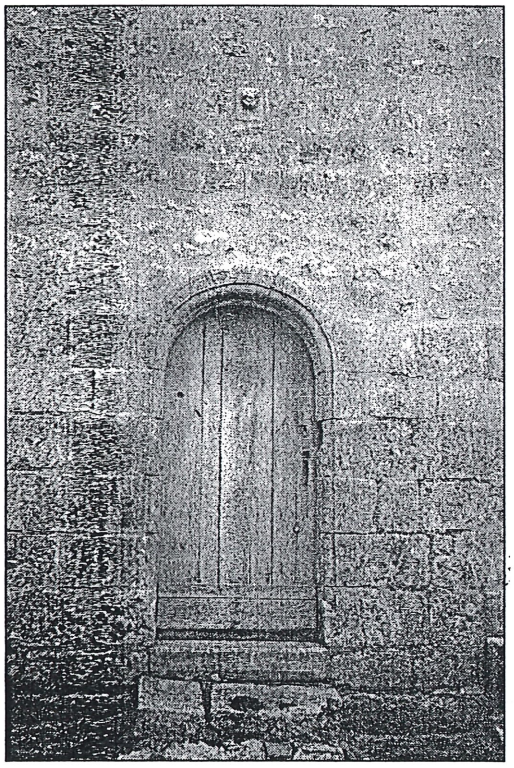
SI LES MURS POUVAIENT PARLER

❑ **Petite porte latérale (coté presbytère)(8)**

Elle est surmontée d'une petite tête de gargouille au rictus menaçant (curieusement placée trop haut) et une inscription latine coiffe l'ogive:

MALEDICTVS HOMO QUI FACIT OPVS DEI FRAVDVLENTER

Maudit soit celui qui fait le travail du Seigneur avec tromperie



(Traduction A Michaud, société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis).

Cette phrase est la première partie d'un verset du livre de Jérémie (ch. 48 verset 10).

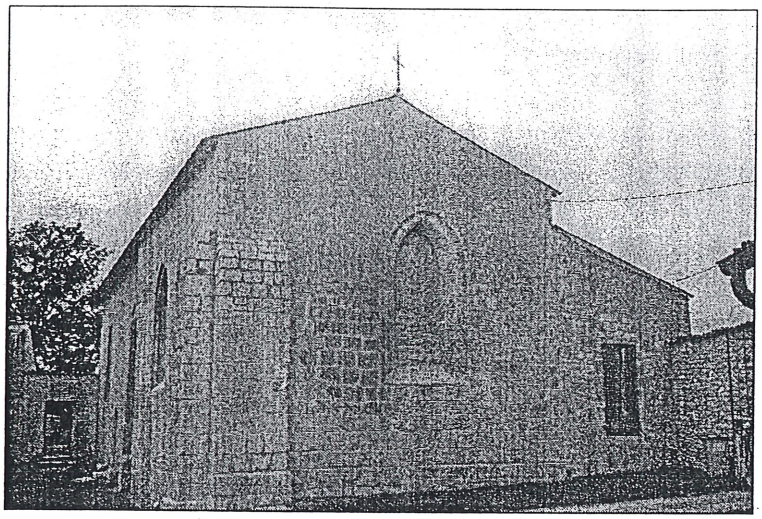
Pourquoi a-t-elle été choisie? S'adresse-t-elle spécialement au curé pour qui cette porte était la plus proche de son domicile et donc la plus pratique pour se rendre à l'église? Dans ce cas on retrouverait la mise en condition préalable (voir plus haut la dernière signification envisagée pour les "chiens") s'adressant à un homme instruit et donc capable de lire cette mise en garde avant le premier pas dans la maison de Dieu.

❑ **Mur pignon extérieur (correspondant au cœur de la nef) (9)**

Une grande fenêtre en tiers point a été obturée à une époque inconnue. Elle est décentrée par rapport à l'axe de l'église, ce qui pourrait expliquer sa fermeture ultérieure et la construction du retable intérieur afin de masquer le manque de symétrie. Pourquoi avoir conçu une ouverture ainsi placée?

Si l'on observe l'appareillage des pierres sur l'ensemble des murs extérieurs, l'église donne l'impression d'avoir été construite jusqu'aux 2/3 de sa hauteur en pierres de taille, auxquels succède pour le dernier 1/3, du moellon beaucoup plus rustique.

Explication possible: on aurait reconstruit la partie supérieure après un incendie? une tempête? une guerre? Et on l'aurait mal reconstruite car il paraît difficile de croire qu'à l'origine le vitrai du choeur ne fut pas centré.



Conversation de dernière minute entre Jean Daniaud et moi-même

MC: *il est arrivé quelque chose à cette église...une tempête ou un incendie.*

Jean: *mais oui, elle a brûlé!*

MC: *quoi? Mais comment le sais-tu? Et quand?*

Jean: *je l'ai toujours entendu dire dans ma famille. Elle aurait brûlé au moment des guerres de religion. Et tu sais, par les Vinet et les Guillaud ma famille est très ancienne sur Bussac.*

MC: *c'est vrai, ce sont des noms que l'on retrouve depuis le début dans les archives!*

Guerres de religion: fin XVIème et début XVIIème siècles. Bel exemple de longévité dans la tradition orale! Et pourquoi pas? Une église incendiée au XVIème siècle devait bien marquer les esprits autant que Hiroshima au XXème!

❑ Façade (2)

Les éléments de façade, porte, colonnes qui l'encadrent, vitrail à demi obstrué par la charpente du ballet, sont bien centrés par rapport à la toiture de la nef et l'on ne retrouve pas les 2/3 inférieurs en pierre de taille et le 1/3 supérieur en moellons mais un mélange assez grossier des deux éléments, la seule partie soignée étant le portail et ses colonnes ainsi que le vitrail qui surplombe.

Cette façade est dite par l'architecte des bâtiments de France "*bel exemple de l'art local de la fin de la renaissance" (XVIème)*

CONCLUSION TRES PERSONNELLE

Au XVème siècle, on construit une église d'assez belle facture, plus large qu'actuellement, en pierres bien appareillées, sans sacristie ni chapelle des seigneurs, ni local pour les fonds baptismaux, ni ballet, avec une façade différente, avec les ouvertures actuelles bien distribuées, peut-être une nef voutée. Le clocher dans ses 2/3 inférieurs possède déjà ses contreforts mais la partie supérieure est différente, peut-être plus haute et mieux proportionnée (les ouvertures actuelles sont bizarrement situées directement sous le toit qui écrase l'ensemble).
Plus tard, (XVIème?) l'église est en partie détruite, toutes les structures hautes, la voûte de la nef, la façade et l'angle nord est disparaissent. La base du clocher reste intacte.

Fin XVIème et début XVIIème siècle on reconstruit assez maladroitement en utilisant une partie des matériaux, en complètant avec du moellon et un enduit et en travaillant à l'économie (église moins large, clocher moins haut, plafond de la nef en bois). On travaille un peu mieux la façade que l'on façonne au goût du jour, renaissance tardive.
Puis on mure le vitrail du choeur malencontreusement déporté sur la gauche, et on installe un 1er rétable pour masquer l'erreur.

Au XVIIème siècle, on accole le ballet de façon un peu négligente: vitrail tronqué, colonnes entaillées.

Au début du XIXème siècle, on ajoute sacristie, chapelle des seigneurs, fonds baptismaux; à l'intérieur, un nouveau rétable peint décore le maître autel.

Fin XIXème, on déplace le cimetière qui entoure l'église et qui se révèle trop exigu (Bussac-info n°40 « La guerre des cimetières »).

Dans les années 70 de notre siècle, la charpente en carène de bateau est remplacée par l'actuelle, plus banale.

MC Pommier



Le mot du président

Mutations

L'assemblée générale s'est tenue vendredi 27 juin.
Elle a mis en évidence les insuffisances de formation des jeunes pratiquants d'activités sportives.
Certains responsables réclament de plus en plus la participation d'éducateurs sportifs diplômés pour apporter ce complément de formation technique que le bénévole ne peut donner.
Il est clair que nos jeunes resteront à Bussac pour participer aux activités sportives que pour autant qu'ils y trouveront un enseignement technique et professionnel.
Oui, mais à quel coût et par quel financement?
Un éducateur sportif diplômé coûte, charges comprises, 140 F de l'heure. Selon les disciplines on peut penser qu'un enseignement de l'ordre de 50 à 100 heures par an sera nécessaire soit une charge supplémentaire de 7 à 14000 F l'an.
Le produit des cartes du Foyer rural malgré une augmentation votée par l'assemblée générale ne suffira pas à couvrir une telle augmentation.
Reconnaissons toutefois que le prix des cartes pour la saison 97/98
- 50 F pour les enfants jusqu'à 16 ans
- 90 F pour les adultes
n'est pas exagéré pour toutes les possibilités offertes par le Foyer rural.
En regardant ce qui se passe dans les communes voisines nous savons que les participations demandées sont très souvent bien supérieures et sans aucun rapport avec le prix de nos cartes.
Nous devons évoluer pour apporter à nos jeunes l'enseignement sportif souhaité et nécessaire à la création d'équipes susceptibles d'être engagées dans des championnats.
Cela a un coût, il appartiendra aux instances dirigeantes de trouver le financement. Le prix des cartes en fournira une partie, nous aurons à regarder du coté des subventions possibles (jeunesse et sports, mairie,...) et peut-être aussi une participation des familles concernées.
Tout le monde est conscient qu'il s'agit d'une évolution profonde et que nous avons à faire une ...mutation.

Le président, Roland Monget

Assemblée générale

du Foyer rural (27 juin 1997)

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SAISON 96-97

Depuis l'assemblée générale du 20 juin 1996, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois et le bureau 5 fois. Toutes sections confondues, le Foyer rural a réalisé (ou participé à)15 manifestations, soit dans l'ordre chronologique: la brocante, un tournoi de tennis, la ronde de Saintonge, une soirée fruits de mer, un tournoi jeunes football, l'arbre de Noël de l'école, un tournoi de tennis de table, une soirée couscous, un autre tournoi de tennis de table, une soirée choucroute, une soirée antillaise, une soirée charentaise, une

randonnée pédestre, une randonnée VTT, un tournoi seniors football.

❑ **Boules**
35 licenciés.
La section boules a organisé le 31 décembre un repas réveillon.
Des tournois ont été organisés les vendredis soirs à Bussac tous les 15 jours en fin d'année.
Début mars un concours officiel a accueilli une cinquantaine de triplettes.
Les juniors Nicolas Antonin et Antoine Marouby ont été demi-finalistes en championnat départemental et finaliste en championnat de ligue Poitou-Charente-Vendée.

❑ **Couture**
Réunion des membres tous les mardis, mais cette section est actuellement en sommeil.

❑ **Dessin-peinture**
Activité régulière tous les jeudis, souvent en extérieur. Nombreuses velléités mais peu de personnes osent venir régulièrement (entre 3 et 6).
Exposition en septembre (voir article pages suivantes)

❑ **Football**
Effectif de 35 joueurs vétérans, seniors et juniors et de 21 jeunes licenciés comprenant 9 débutants, 5 poussins, 5 benjamins et 2 moins de 13 ans. La section marche bien, remerciement aux parents accompagnateurs lors des déplacements du samedi. (voir article pages suivantes)

❑ **Gymnastique volontaire**
Deux cours par semaine assurés par 3 animatrices diplômées FFEPGV, les mardis et vendredis de 18h45 à 20h.
Tous les lundis, des marches sont organisées (14h-16h30), 40 pour l'année écoulée. Voir article pages suivantes.

❑ **Informatique**
Animée par Patrice Contet, séance tous les quinze jours le mercredi de 14h30 à 16h30 dans la salle informatique de l'école.
8 à 10 enfants et 2 adultes viennent assez régulièrement aux séances.
Activités proposées au cours de la saison:
- Présentation de l'outil informatique
- utilisation d'un traitement de texte (works 3)
- utilisation du logiciel publisher pour la réalisation de cartes de voeux, affiches pour l'école, documents produits par les enfants pour Bussac info et d'autres pour le journal de l'école.
- Utilisation d'un tableur.

❑ **Jumelage**
La semaine du jumelage aura lieu cette année à Oron du 13 au 20 juillet. Article dans les pages suivantes.

❑ **Labo photo**
88 photos vendues à l'arbre de Noël de l'école.

❑ **Remise en forme**
4 séances par semaine. Net recul des participations à la soirée couscous.
3ème randonnée VTT, voir article pages suivantes.
Lors de son assemblée générale du 29 avril, un nouveau bureau a été élu:
- Jean-Pierre Clerfeuille, président
- Isabelle Daudet, trésorière
- Marie-France Maquignaud, secrétaire
- Françoise Planet, Jérôme Audebeau et Philippe Roux, membres du bureau.

❑ **Tennis**
Tournoi annuel du 19 au 6 juillet (avec une participation moyenne) clôturé par un pique-nique.
Dans le cadre du projet PLAJS, des séances d'initiation ont été assurées par un éducateur sportif diplômé d'état, pendant les vacances de Toussaint et de Noël: faible participation des enfants.

❑ **Tennis de table**
- *Paul Pimienta*: responsable de la section et son représentant au sein de la commission sportive du Foyer rural.
- *Chritian Audebeau*: s'occupe de la formation des jeunes
- *Jean-Claude Creton*: secrétaire



- *Yannick Vezin*: trésorier

Encadrement sportif: un moniteur brevet d'état, *Dominique Penot*, rémunéré grâce à la subvention obtenue par la signature d'une convention PLAJS.

Organisation des séances

- Ecole de tennis de table le mercredi de 14h à 15h30. De septembre à décembre, D. Penot est intervenu tous les mercredis auprès d'un groupe de jeunes ayant une à deux années de pratique.

Depuis janvier, la subvention est épuisée, et il n'a pas été possible de réunir les fonds nécessaires au maintien de D. Penot; les familles à qui une demande financière de 150f a été demandée pour la période de janvier à avril n'ont pas répondu suffisamment. Le Foyer rural n'a pas souhaité accorder une subvention complémentaire.

L'école de tennis de table n'a donc plus d'entraîneur qualifié et disponible régulièrement, l'animation est maintenue selon la disponibilité de C. Audebeau et P. Pimienta. (Cette question de la rémunération d'animateur sportif diplômé concerne toutes les sections sportives; Ce problème sera étudié lors de la prochaine réunion de la commission sportive du Foyer rural).

Loisirs adultes et jeunes: le mercredi de 18h à 20h.

Entraînement des équipes engagées en compétition: le vendredi de 20h30 à 22h30. Trois équipes en compétition officielle FFTT.

Promotion de Régionale: 6 joueurs constituent cette équipe « phare ». Elle est actuellement classée troisième dans une poule de 6 équipes.

Les vétérans (à partir de 40 ans): 3 joueurs très motivés mais confrontés à des équipes plus fortes.

Championnat « loisirs »: jeunes joueurs ayant 2 à 3 ans d'entraînement

Equipe de débutants non licenciés: engagée dans le championnat cantonal regroupant des communes proches de Saintes (Foncouverte, Saint Vaize,...).

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 96/97

Il a été vendu 262 cartes du Foyer rural.
Excédent d'exercice = 4535,24 F

La section football voit son résultat diminué par l'achat de buts réglementaires et d'une franchise d'assurance affectés sur ses dépenses; le résultat de l'exercice est donc malgré les apparences, excellent pour cette section.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL (ROLAND MONGET, PRESIDENT)

Une année se termine et une autre commence, les bilans sont positifs, c'est bien. Nous savons cependant qu'il n'y a pas de triomphalisme à faire car si les résultats obtenus avec le concours de tous sont le reflet de nos efforts, un simple relâchement pourrait inverser la tendance; c'est la raison pour laquelle il nous appartient de toujours nous interroger sur le sens de notre démarche globale. Nos réflexions doivent nous conduire à retirer des enseignements nouveaux pour nous interroger sur nos activités, l'animation, la gestion, la communication.

❑ **Nos activités:**

La plupart du temps organisées par sections structurées, elles sont regroupées autour de deux pôles principaux:

- sport et sport-loisir,
- éducation culture et loisirs.

Toutefois certaines, plus ponctuelles, comme l'arbre de Noël, la ronde de Saintonge, un concert ou une pièce de théâtre font l'objet d'une organisation plus informelle. Bien qu'offrant un large choix de possibilités, on peut se demander si cet éventail répond aux attentes des habitants.

Mais créer de nouvelles activités implique un encadrement, des moyens nécessaires pour faire face; n'oublions pas que nous avons en instance une activité VTT en recherche d'animateur.

❑ **L'animation:**

Depuis sa création, l'association repose essentiellement sur des bénévoles qui s'impliquent pour animer, encadrer; entraîner, accompagner, gérer. La vie ou la réussite d'une activité repose bien souvent sur les épaules de peu de personnes, même si la section compte un grand nombre de « consommateurs ».

Ces dernières années nous avons obtenu une subvention de la jeunesse et des sports à condition que nous utilisions les compétences d'éducateurs sportifs diplômés d'état. c'est une bonne chose sur le plan technique mais quand on y a goutté une fois on en redemande; en l'absence de subvention future, le financement inévitable de ces intervenants pose problème. Le produit de la carte Foyer rural ne suffit pas. Devons-nous en augmenter le prix? Devons-nous demander une participation supplémentaire aux adhérents de la section concernée?

❑ **La gestion:**

La gestion des activités par section est-elle la meilleure formule?

Surement oui pour celle qui oeuvre dans un domaine spécifique et qui rassemble une population importante. Dans d'autres cas, les commissions qui n'ont pas encore eu leur plein effet, ne pourraient-elles pas prendre le relais?

Ainsi, faute de structure actuelle, devons nous nous priver de concert ou d'activité théâtrale, devons nous abandonner notre soutien à Kabarra sous prétexte qu'il n'existe plus de section alors qu'une assistance de 2000 F ne représente que 1% de notre budget (mais 50% de notre excédent 96/97).

Toutefois il est clair que les commissions ne pourront pas fonctionner si un nombre d'adhérents supplémentaires ne vient pas renforcer le conseil d'administration. C'est le moyen de participer activement à la vie de l'association, de faire connaître sa propre vision des choses, de gérer solidairement.

❑ **La communication:**

Nous sommes à l'aube du 21ème siècle, tout le monde parle de communication et bien nombreux sont ceux qui estiment ne pas être suffisamment informés. Est-ce bien vrai? n'y a-t-il pas au contraire trop d'informations qui font qu'à certain moment on ne lit plus, on ne retient plus. Nos boîtes à lettres sont encombrées de prospectus mais seul Bussac info apporte parfois quelques informations sur les activités de l'association. C'est insuffisant. Ne serait-il pas possible de faire l'effort d'annoncer les événements futurs et ensuite d'en publier les comptes-rendus? Il y a beaucoup de déperdition dans l'information, alors n'hésitons pas à rappeler les événements même si nous avons l'impression de nous répéter. Nous avons publié une brochure sur le Foyer rural et celle-ci a été remise aux nouveaux habitants de la commune (1er janvier - 30 septembre). Il nous faut recommencer l'opération jugée sympathique et permettant d'intégrer de nouveaux adhérents.

Ne négligeons pas le bouche à oreille et chaque fois que nous en avons l'occasion, n'hésitons pas à expliquer ce qu'est le Foyer rural et ce qui s'y fait.

Notre association se porte bien, nous l'avons vu dans les rapports précédents.

Ce rapport moral n'est pas contradictoire. Il se veut être un point important de reflexion pour améliorer ce qui peut l'être.

Nous vivons dans un monde perpetuellement en mouvement, nous devons nous adapter pour tenir la place qui doit être la nôtre.

Nous en avons la capacité!

❑ **Discussion**

Sur ces quatre points, y a-t-il des réflexions ou des questions?

Il y a un point particulier que l'on retrouve dans le rapport d'activité de la section tennis de table, c'est le problème des animateurs professionnels. Il y a deux ans nous avons reçu une subvention jeunesse et sport de 7 à 8000 F pour cela. C'est un emploi de créé et c'est bien mais un éducateur diplômé coûte 140 F /heure, la subvention ne couvre donc qu'une cinquantaine d'heures réparties sur trois sections sportives, ce qui est peu. Doit-on proposer plus d'heures? comment les financer?

Christian Audebeau (pour le tennis de table): Pourquoi nous avoir interdit de faire payer les parents en janvier?
Roland Monget: le conseil d'administration n'en a été avisé que par hasard. Ce genre de décision ne peut être pris par la section. La carte de Foyer rural est sensée permettre toutes les activités du Foyer (en dehors des licences des fédérations sportives) d'autre part vous auriez engagé financièrement et sans son accord, le Foyer rural puisque les sommes demandées aux parents n'auraient pas suffi. Nous vous invitons à vous rapprocher de la commission sportive pour examen du problème, le conseil d'administration aura alors à se prononcer.
Bernard Mignon: on ne prend pas le problème par le bon bout, il faudrait savoir quel niveau sportif on veut atteindre. Un animateur diplômé permet de progresser et donne une émulation nécessaire sinon on transforme la section en garderie et les plus motivés partent ailleurs. Il y a aussi la lassitude des « encadrants » bénévoles qui entre en compte.
R. Monget: si l'on choisit de prendre des animateurs professionnels, comment finance-t-on l'opération? augmentation du prix de la carte Foyer rural? participation spécifique des sections concernées?
MC Pommier: Que devient l'esprit de solidarité du Foyer rural dans la deuxième proposition?
R. Monget: L'assemblée générale ne trouvera pas la réponse ce soir mais au sein de la commission sportive, il faudra quantifier tout cela pour trouver une solution.
Le rapport moral est adopté à l'unanimité.
Prix de la carte Foyer rural pour l'année 97/98
Discussion sur le prix à proposer découlant de la dilution ci-dessus. Une augmentation assez substantielle est acceptée: 90f pour les adultes (+ de 16 ans) et 50 F pour les enfants.

ETAT DES LIEUX

Lecture du compte-rendu de l'état des lieux par le président.
Il est rappelé que le Foyer rural étant locataire des bâtiments, certaines charges lui reviennent.
Problème de la porte anti-panique entre la scène de la salle municipale et la salle de remise en forme: JP Clerfeuille retrouve régulièrement des détritus dans la salle de musculation après location de la salle municipale.
Question d'Annick Jourdain de la section gym. volontaire: aurons-nous bientôt une salle de gymnastique?

RESUME DE L'INTERVENTION DE GUY CHAPUIS

Je regrette certains points:
- la population de Bussac augmente mais la vente des cartes Foyer rural diminue,
- Certains utilisateurs se passent de cette carte qui les couvrirait en cas d'accident.

Je souhaite que:
- des activités artistiques ou humanitaires se développent ou renaissent,
- Bussac info reçoive plus d'information en provenance du Foyer rural.

A propos du problème financier:
Nous sommes confrontés à une situation nouvelle. Le bénévolat se suffisait d'une carte de Foyer rural qui, pour 6 F/mois, augmentés de la subvention municipale et des bénéfices des sections, permettait de pratiquer un sport toute l'année. La subvention jeunesse et sport n'est proposée que si l'on s'engage à utiliser les services d'animateurs professionnels rétribués; « cela permet d'amorcer la pompe ». Ensuite on retire progressivement le financement, le besoin est créé, le problème aussi.
Il faudra sans doute raisonnablement et progressivement faire payer les utilisateurs, mais en veillant à ce que cela reste dans les possibilités de tous. L'intervention du CCAS sera peut être possible dans certains cas.
En ce qui concerne l'état des lieux, je suis surpris de ne pas trouver mention de ce qui va être très onéreux à court terme: la remise en état du terrain de football (entre 10 000 et 15 000 F) à la charge de la Commune.
Je remercie tous ceux qui apportent depuis des années un concours bénévole au fonctionnement de toutes ces activités, je

regrette qu'un « sang neuf » n'arrive pas davantage.

Salle de gymnastique: certainement pas tout de suite, mais la future restructuration du groupe scolaire pourrait permettre de trouver une solution dans la polyvalence de certains équipements tels que salle de restaurant ou salle de motricité...

La séance est close et les participants sont invités à partager un pot offert par le conseil d'administration.





Remise en forme

3ème randonnée VTT, 11 mai 1997
« Téméraires et courageux »

Crottés à souhait, noirs de boue, trempés jusqu'aux os, fatigués, fourbus mais contents d'avoir dépassé leurs propres limites. Amateurs de grasses matinées et de la couette, prenez-en de la graine!

Un petit salut au passage aux Bussacais qui n'ont pas hésité à venir ce dimanche matin.

Le gros des participants étaient des habitués du VTT et ce ne sont pas les mauvaises conditions météo qui les ont effrayés. Enfin, pas tous!

Au dire des participants, les parcours qui leur étaient proposés les ont pleinement satisfaits: variés, techniques, amusants. Beaucoup d'entre eux ont dit que la randonnée de Bussac était la plus belle et la plus agréable de la saison; et c'est bien la meilleure récompense pour l'équipe organisatrice.

Il faut reconnaître que l'équipe s'est fortement investie pour l'organisation de cette troisième randonnée. Il a fallu flêcher 40 km de parcours à 6h du matin le jour même (afin d'éviter que le fléchage ne disparaisse pas dans des mains mal-intentionnées comme les années passées!). Il a également fallu contacter quelques propriétaires pour autorisation, trouver des itinéraires adaptés aux novices mais assez techniques pour les plus expérimentés, débroussailler et accomplir certaines démarches administratives auprès des différentes communes traversées. Enfin! forte mobilisation des membres actifs de la section remise en forme.

La pluie de ce dimanche matin n'a pas permis d'atteindre complètement les objectifs espérés par les organisateurs. Mais l'équipe a eu la satisfaction d'avoir accompli son devoir associatif et c'est souvent au pied du mur que l'on juge le maçon!

JP Clerfeuille

Gymnastique volontaire



Encore une saison qui s'achève, et comme chaque année on a fait le bilan. L'activité s'est maintenue à un bon niveau et la fréquentation des cours a été régulière. Le bilan financier est bon puisque l'exercice présente un excédent de 1300,93 F.

Mais cette année nous avons perdu une dizaine de licenciés par rapport à l'an passé; quelques personnes sont venues en cours d'année pour s'essayer à cette discipline sportive mais n'ont, en fait, pas renouvelé leur essai.

La gymnastique volontaire est une discipline à part entière puisque sa

fédération est la 1ère fédération non compétitive de France avec plus de 400 000 adhérents.
Cette année ont eu lieu à Lyon les premiers jeux européens « sport santé » (du 19 au 22 juin). Cette rencontre internationale fut l'occasion de faire connaître la fédération et la GV à un large public.
Mais que fait-on dans une séance de gymnastique volontaire?
Je rappelle ici le slogan qui définit notre discipline:

PLAISIR-PROGRES-MOUVEMENT

Le plaisir car toutes nos séances se font dans une ambiance chaleureuse et décontractée, où la bonne humeur règne du début à la fin.
Le progrès parce que la séance a pour but d'améliorer nos capacités d'habileté et de communication en nous faisant travailler tous ensemble jusqu'à atteindre l'objectif fixé, même si on doit recommencer pour permettre à celles et ceux qui sont en difficulté de réussir.
Le mouvement car la séance GV est tonique, basée sur le renforcement musculaire, le rythme cardiaque (adaptation cardio-pulmonaire à l'effort), la motricité, la souplesse.

A Bussac trois animatrices diplômées FFEPGV se partagent l'animation des deux séances de la semaine.
Lors de l'assemblée générale de la section, le 13 juin, a été soulevé l'éventualité de former un autre animateur. Pour l'instant aucune candidature ne s'est manifestée.
La formation est prise en charge par la fédération pour le côté technique et la section pour le côté financier. Elle s'adresse à une personne licenciée depuis au moins un an. Cette formation se déroule sur trois semaines (trois fois une semaine) et débouche sur un niveau d'instructeur. Si vous vous sentez l'âme d'un animateur sportif venez nous rejoindre au Foyer rural.

LA RANDONNEE PEDESTRE DU 11 MAI



Cette journée tant attendue et préparée a vu une invitée surprise qui a failli tout gâcher: la pluie; mais l'envie de marcher était la plus forte.
Un premier rassemblement a eu lieu devant l'épicerie pour regrouper les quelques vélos qui participeraient au périple. Puis nouveau rassemblement à Port d'Envaux où nous attendaient quelques personnes du département de la Charente qui avaient pris connaissance de cette marche. Le départ était bien arrosé mais les 43 marcheurs s'étaient prémunis contre la pluie. Le mauvais temps ne nous a pas permis d'apprécier à leur juste valeur les paysages traversés, mais quelle joie d'apercevoir à un détour, la voiture grise de Roland qui nous offrait quelques friandises et autres nougat, chocolat et l'eau réparatrice des bouteilles pour oublier celle qui nous tombait dessus.
16 km plus loin la pluie faiblissant, nous nous sommes interrogés pour savoir si on prenait l'apéritif sur place ou à Bussac.
Toutes réflexions faites et après palabres nous décidâmes de rentrer à Bussac, car la section Remise en forme qui avait réservé la salle municipale, nous avait gentiment proposé de nous laisser la place nécessaire pour que nous puissions déjeuner. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.
La table fut vite dressée et c'est bien 80 personnes qui ont bu l'apéritif préparé par Véronique avant de partager mets et boissons dans la plus pure tradition bussacaise.
L'après-midi était bien entamé lorsque Véronique se proposa pour donner un cours de « step » aux personnes volontaires désignées. Celles-ci se donnèrent au jeu et ont pu goûter aux joies de la gymnastique malgré les pitreries de notre ami Robert qui confondait step et piste de danse.



La journée se termina ainsi et tout le monde se sépara un peu fatigué mais prêt à recommencer l'année prochaine.

ASSEMBLEE GENERALE ET APRES...

Elle a eu lieu le 13 juin à 18h 30, salle municipale. Bonne participation des licenciés qui ont répondu nombreux à l'appel. La séance fut levée à 20h 15 et nous nous sommes retrouvés comme chaque année au restaurant « chez Mireille et Claude » à Saint Savinien pour le repas de fin d'année GV. Merci à nos hôtes qui nous soignent particulièrement ce soir là.

Reprise des cours le mardi 9 septembre

Soirée fruits de mer le samedi 11 octobre

Bonnes vacances à tous
JP Lajoie

Football

Cette année sportive s'est terminée dans la réussite:

- **L'équipe 1ère** (devenue 1ère de 2ème division) **est promue en 1ère division**, niveau jamais atteint à Bussac.
- **L'équipe réserve est 3ème en troisième division**, résultat remarquable pour une première année d'existence.

Ces résultats n'auraient pas pu être obtenus sans le dynamisme évident des joueurs, la compétence des entraîneurs et l'appui de tous ceux qui aiment le football.

Il faut remercier **notre entraîneur Bruno Michaud** grâce auquel la montée a été possible. On ne peut que louer sa compétence technique et il faut aussi rappeler l'excellent état d'esprit qu'il a su communiquer.

N'oublions pas non plus les éducateurs qui ont semé pour les années à venir en formant les équipes débutantes, poussins et benjamins. Il s'agit de **Daniel Pillet aidé de Laurent Brecheliere et Jérome**

Cantalejo. Il faut mesurer la constance de leur effort qui s'est traduit par une présence tous les mercredis et même pendant les vacances scolaires, sans compter le championnat du samedi.
Il est bon de rappeler que l'année a été fertile en résultats et fournie en évènements. Il faut tout particulièrement souligner le rapprochement des deux communes de Le Douhet et Bussac, la synergie a été immédiate et a contribué à nos résultats.

❑ **Activités marquantes de l'année**
- Un repas dansant (140 personnes), manifestation que nous attendions depuis longtemps
- Réapparition du tournoi jeunes, après une éclipse de plusieurs années
- Le tournoi seniors réunissant 29 équipes: un beau succès.

Dans l'avenir il ne faudra pas s'endormir sur ses lauriers.

❑ **Appel à bonne volonté**
Nous avons besoin de bénévoles pour nous aider à assurer l'encadrement du club l'an prochain. Plus nous serons nombreux, moins la tâche de chacun sera lourde, la solidarité est la clé du succès .
L'année prochaine nous fêterons les 15 ans de la section.

❑ **Ecole de football**
Nous avons l'intention d'agrandir l'école de football en donnant à tous les jeunes la possibilité de pratiquer ce sport.
- débutants (nés en 1990-91)
- poussins (nés en 1988-89)
- benjamins (nés en 1986-87)
- moins de 13 ans (nés en 1984-85)
- moins de 15 ans (nés en 1982-83)



Prenez contact avec les dirigeants de la section au 05 46 93 65 70 ou au 05 46 97 74 45.

Marcel Peltier

Dessin/peinture à Bussac

« Le group'art. saintongeais » avec la collaboration de la municipalité et du foyer rural organise
une exposition de peinture du 1er au 13 septembre 97.

Cette exposition nous permettra de vous présenter les oeuvres de nos nouveaux artistes formés par la section dessin/peinture. vous y verrez également des oeuvres de peintres confirmés puisque nous comptons réunir environ 150 oeuvres soit une quarantaine d'artistes.
Cette manifestation culturelle peut réveiller en vous l'envie de vous investir vous aussi dans cette discipline.
Combien y-a-t-il d'artistes qui s'ignorent? Vous peut-être!...
Vous êtes tenté de vous lancer dans cette aventure, mais vous n-osez pas. Ayez confiance en vous, n'hésitez pas, c'est le passage à franchir qui est le plus difficile, c'est le premier pas qui compte. Après c'est le plaisir intense de la création, avec bien sur du travail, vous progressez et vous êtes entrainé vers ce monde magique que sont le dessin et la peinture.

LA TETE, L'OEIL ET LA MAIN, C'EST TOUT!...

Serge Raud

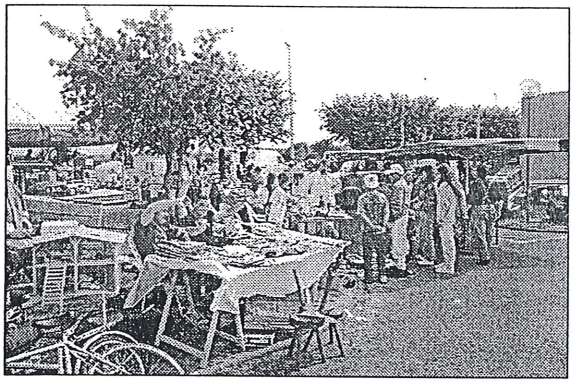
Nouvelles du jumelage

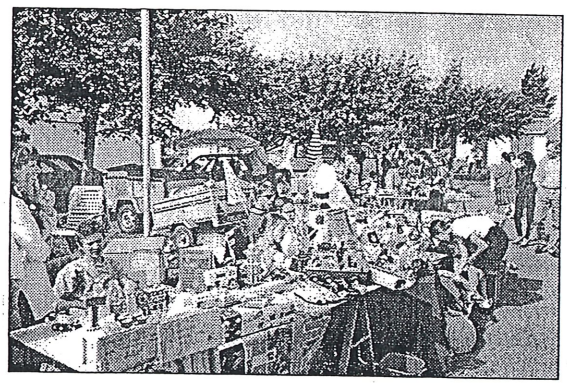
❑ La brocante

Malgré une température peu clémente, notre 3ème foire à la brocante a connu un succès similaire aux années précédentes.

Parmi les 41 exposants dont 11 professionnels, les enfants de Bussac étaient nombreux à tenir des stands pour vendre leurs jouets, livres ou autres antiquités récupérées dans les greniers de leurs grands parents.

Les visiteurs n'ont pas été très nombreux mais la fréquentation s'est étalée sur toute la journée.

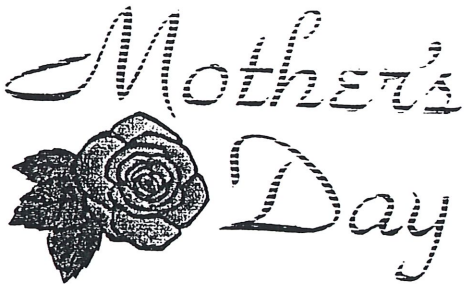




❑ Voyage à Oron

Nous sommes dans les derniers préparatifs de départ. En effet une quarantaine de Bussacais va participer au voyage pour Oron-la-Ville du 13 au 20 juillet.

Informatique



Ma maman

Des milliers de nuages dans le ciel,
Des milliers d'arbres dans les forêts,
Des milliers d'hirondelles sur les fils électriques,
Des milliers de voitures sur les routes,
Des milliers de coquelicots dans les champs,
Des milliers de grappes dans les vignes,
Des milliers de libellules près des étangs,
Des milliers de maisons dans les grandes villes,
Mais uniquement, une seule maman.

Matthieu Chennevière (11 ans)

" Le Chacal "

Bal, carnaval, régal, naval,
Répétait sans fin le petit chacal.

Régal, naval, bal, carnaval,
Non, se disait-il, ce n' est pas normal.

Il y en a cinq pourtant, au total.
Ce n'est ni animal , ni bocal, ni journal.

Enervé par ce mot, le petit chacal,
Se rendit chez son ami le cheval.

Celui-ci qui était si génial
Trouva enfin le mot fatal.

Matthieu Chennevière
(Maurice Carême)